LA CAVALERIE

&

SON ARMEMENT


MARC MICHEL REY
IMPRIMERIE DE BOUILLON
HERITAGE OBLIGE
M. WEISSENBRUCH
IMPRIMEUR DU ROI
BRUXELLES.

LA

CAVALERIE

ET SON ARMEMENT

DEPUIS LA GUERRE DE 1870

PAR

LE BARON A. LAHURE
CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR

DEUXIÈME ÉDITION REVUE & AUGMENTÉE

CONTENANT UN AIDE-MÉMOIRE

A L'USAGE

DES OFFICIERS DE CAVALERIE EN RECONNAISSANCE



BRUXELLES
C. MUQUARDT, ÉDITEUR
HENRY MERZBACH, SUCCr, LIBRAIRE DE LA COUR
MÊME MAISON A LEIPZIG
PARIS, J. DUMAINE
30, RUE ET PASSAGE DAUPHINE

1873

PRÉFACE

Pour répondre à l'accueil sympathique que mes camarades de la cavalerie ont fait à mon travail, je complète cette seconde édition par un précis sur les *reconnaissances* et les *découvertes* de la cavalerie.

Les travaux de cette nature que l'on exécute dans les régiments obligent les officiers à faire beaucoup de recherches ; craignant, par ce fait même, de rester incomplets ou de dépasser le but, ils rédigent des mémoires qui leur prennent un temps précieux qu'ils pourraient

mieux employer dans l'intérêt de leur arme. C'est pour ce motif que j'ai résumé, sous forme d'aide-mémoire, les points sur lesquels les officiers de cavalerie doivent diriger leurs observations, ainsi que le sommaire des détails à donner dans chaque cas particulier; je crois avoir par là répondu à une des nécessités nouvelles du service; se renfermant dans le cadre que j'indique, l'uniformité du travail sera un fait acquis et les officiers auront la certitude de rester dans leur mission.

Depuis la guerre franco-allemande, l'armée prussienne, son organisation, ses travaux jouissent d'une grande vogue. L'armée française est frappée de discrédit. Il serait cependant bon de s'entendre à ce sujet; il ne faut pas oublier que, chez nous, tout a été édifié à la française, et qu'avant de tout condamner il serait juste d'examiner si tout est condamnable.

D'abord quelles sont les forces militaires que la France a mises sur pied pendant la guerre; il y en eût de genre et de valeur bien différents. La première armée, la seule et véritable armée française fut celle de Metz, Forbach,

Wœrth et Wissembourg. La seconde, celle de Sedan, possédant des individualités de premier ordre, mais étant de seconde formation, c'est à dire inférieure en qualité sur la première; et la troisième, celle de la Loire et du Nord, d'un niveau moindre encore. Une analyse comparative et qualificative ne peut porter que sur la première seule, attendu qu'elle seule peut être considérée comme ayant été régulièrement organisée. Constatons tout d'abord que chez elle la qualité du soldat était telle que, si au lieu d'avoir eu 250,000 combattants à peine, elle en avait eu le double, il n'est pas douteux que les Prussiens eussent été reconduits rondement, au début, dans le cœur de leur pays. Les journées de Wœrth, Spiecheren et celles autour de Metz le prouvent largement. Si donc la qualité du soldat était ici incomparable, et si le succès a manqué faute d'avoir le nombre pour soi, il est logique d'en attribuer la cause à une organisation défectueuse qui ne sut ni donner le nombre, ni la mobilisation rapide. Tel est donc le premier point condamnable dans le système français et dans le nôtre, le

premier, par conséquent, à étudier en Allemagne et dont il faille s'approprier les bénéfices. Notons en passant que le mot organisation porte ici son acception la plus large et comprend le recrutement, le moral, l'esprit d'ordre, etc. En approfondissant davantage la question, on peut affirmer encore que le défaut de nombre ne doit pas absolument entraîner l'insuccès; le nombre, c'est la force sans l'art; mais une armée inférieure par le nombre, excellente par la qualité, peut suppléer au défaut d'effectif par l'adresse et les combinaisons militaires. La campagne de 1796 en Italie en est le plus étonnant exemple. Dans ce cas, comment parvient-on au succès? par le savoir-faire. C'est ce savoir-faire qui a manqué à l'armée française en Alsace-Lorraine; l'armée prussienne a montré de son côté un grand art dans les choses qui ne touchent pas au véritable génie. Elle a conduit avec habileté ses nombreuses masses et a conservé dans tous ses services un ordre parfait. Si ce ne sont point là les qualités générales qui enfantent seules des campagnes comme celles d'Austerlitz par exem-

ple, encore est-il bon d'étudier ce savoir-faire qui tint lieu, cette fois, de qualités géniales. En quoi consiste ce savoir-faire? D'où émane-t-il donc, quand l'action unique d'un grand homme fait défaut? Il provient de la direction d'une sorte de conseil très éclairé, qui est à la fois agissant et dirigeant, et qui prépare sa mission de longue main pendant la paix. Ce conseil, qui n'est autre qu'un état-major général permanent, manquait en France et avait reçu en Prusse, grâce aux grands talents de son chef, une extension complète et une influence prépondérante sur l'avenir de l'armée.

Sous d'autres points de vue, le savoir-faire militaire consiste encore dans toutes les dispositions tactiques, les manœuvres adaptées aux récentes inventions d'armement et de locomotion, le rôle nouveau des différentes sortes de troupes, la nature et le degré d'enseignement des écoles, et les études de tout genre qui font progresser un état militaire. Le mot d'ordre sur toutes ces choses est donné à une armée pendant la paix et, pour la guerre, par l'état-major permanent; cela s'était fait en Prusse

et point dans l'armée française, où l'étude, manquant de but, a fini par perdre sa cohésion et sa direction ; l'état-major permanent n'étant pas là pour la soutenir et la guider.

Chez nous, aussi bien qu'en France, essayons donc de ressaisir ce savoir-faire que d'autres possèdent à un plus haut degré que nous.

Jusqu'à présent on a moins cherché à le restaurer par l'établissement de bonnes institutions militaires, que par des réformes de détail et par les progrès que l'on s'efforce de faire faire à l'enseignement à tous les degrés. Il semble même que l'on veuille condamner tout ce qui constitue les méthodes françaises dans lesquelles nous avons puisé notre instruction, pour adopter exclusivement ce qui se fait en Allemagne, bon et mauvais, tout ensemble. Il y a là une erreur et il serait sage d'en revenir. Tout l'enseignement allemand est contenu dans l'enseignement français ; c'est une vérité dont il faut bien se pénétrer, seulement l'enseignement français est confus ; il est délayé dans une foule d'ouvrages volumineux, instructions, décrets, dont

l'ensemble présente une diffusion qui contrarie l'étude et l'éloigne du but pratique vers lequel doit tendre tout travail militaire. En Allemagne, on a donné à l'enseignement l'incontestable mérite de la méthode, du but utile et des nécessités de la guerre. Chacun y apprend ce qu'il doit savoir pour sa position. Le bagage scientifique et pratique grandit en rapport direct avec le rayon d'action et la responsabilité. On y est comme forcé d'accomplir ses devoirs avec talent ; c'est bien ainsi qu'une armée se consolide, fait un tout homogène et arrive à cette perfection qui est le suprême de notre art.

Du reste, si l'armée prussienne possédait cette perfection au moment de la guerre, elle ne l'a pas toujours eue et elle ne l'aura pas toujours ; à ce propos, il est assez intéressant d'observer comment ce don particulier, qui dans une armée constitue la perfection, se transporte d'une nation chez une autre, et comment il semble obéir à une espèce de loi d'émigration alternative et périodique.

Ce fut à l'école des princes d'Orange que se

forma Gustave-Adolphe, dont l'armée fut un modèle de mobilité et d'aptitudes militaires pour son temps. Il fit souche à son tour et ce fut son savoir-faire qui se transmit chez les Turenne, les Condé, les Vauban, les Catinat; par le fait, voici la perfection militaire émigrant des Pays-Bas et d'Allemagne en France, au grand bénéfice des armées de Louis XIV. Ces armées si belles et si puissantes ne purent cependant retenir pendant ce trop long règne leur don de perfection, qui reprit le chemin de l'Allemagne; le prince Eugène de Savoie et Malborough furent cette fois les agents de transmission des qualités militaires françaises dont ils avaient apprécié la valeur en servant eux-mêmes dans les premières armées de Louis XIV. Après quelques tâtonnements le grand Frédéric assure à l'armée prussienne les bénéfices de l'émigration de l'art militaire français. Le maréchal de Saxe avait bien essayé d'arrêter au profit de l'armée française le mouvement de transmission du progrès, mais ce ne fut que passagèrement, et le courant se porta en Allemagne. Le grand Frédéric fit école à son tour;

à cette école se formèrent également les armées de l'Autriche. Mais la Prusse ne put, mieux que la France de Louis XIV, retenir la périodicité du déplacement de la valeur militaire. Elle devait reprendre le chemin de la France; et elle y signala son retour bien positif quand la petite armée du général Bonaparte en Italie, renversant toutes les vieilles idées militaires, retrouva comme adversaires les brillants officiers autrichiens de Marie-Thérèse, suivant leurs régiments en vinaigrette. A partir de ce moment, et pendant vingt années, les armées françaises se développèrent et vécurent dans des idées et dans une organisation destinées à servir longtemps encore de modèle et de base aux réformes de l'avenir. On se demande ce que l'empereur aurait fait s'il avait eu la vapeur, l'électricité et les armes nouvelles à sa disposition. Jusqu'à présent personne n'est parvenu à nous le faire entrevoir. Les Prussiens ont utilisés ces agents d'une manière certainement restreinte, comparativement à ce qu'en aurait tiré Napoléon. Ce que nous pouvons encore faire de mieux, c'est d'étudier ses préceptes, ses actes et d'adapter

ses conceptions militaires aux moyens nouveaux dont nous disposons.

C'est ce que firent, non pas les Français, c'eût été trop logique, mais les Prussiens ; et ils s'en trouvèrent bien, l'événement l'a prouvé, Depuis cinquante ans les Prussiens travaillent, scrutent, copient et s'appliquent. Ils sont parvenus à s'approprier les idées d'ordre, de discipline, de tenue, de tactique et de stratégie de Napoléon. Sauf le génie qui ne s'emprunte ni ne s'imite, ils lui ont pris tout ce qu'ils pouvaient lui prendre, et ils ont bien fait. Le moment de la guerre étant venu, on s'est aperçu que le savoir-faire militaire avait émigré en Allemagne. Pendant cette même période l'armée française avait fait quelques efforts pour garder ce qu'elle pouvait à juste titre considérer comme sa propriété, mais ce fut en vain.

L'émigration des perfections militaires avait eu lieu ; et pendant qu'elle s'opérait au détriment de la France, il avait été de bon goût chez toute une catégorie de Français se disant libéraux, progressistes, patriotes, de saper ce qu'ils appelaient la légende napoléonienne.

Depuis, ils ont même renversé la colonne d'Iéna, et les Prussiens ont, de leur côté, étudié la légende comme une réalité dont ils ont su tirer profit.

Et cela durera jusqu'à la prochaine migration de ces sentiments militaires qui rendent les armées fortes et qui font aussi, disons-le en passant, les peuples grands, car l'apogée de la valeur d'une armée comme troupe, coïncide toujours avec le maximum de puissance pour la nation. Réciproquement, les gouvernements incapables rendent toujours les armées médiocres.

Quand on envisage, comme je viens de le faire, la périodicité avec laquelle les qualités techniques se transportent d'une armée dans une autre, on ne peut prendre au sérieux l'engouement avec lequel on se met à imiter de parti pris ce qui se passe chez celle qui a remporté les derniers succès.

La valeur et le savoir militaire sont choses uniques pour toutes les nations ; c'est aux armées à savoir les conserver par leur travail, et aux gouvernements à s'en assurer par leur capacité.

LA CAVALERIE ET SON ARMEMENT

La guerre franco-allemande est la seule depuis 1815 qui offre des éléments nouveaux à l'étude de l'art militaire. Tout ce que la science de la guerre a produit, inventé, élaboré ou projeté depuis vingt ans, s'est trouvé utilisé; cette campagne est féconde en enseignements pour l'avenir, autant par l'emploi que l'état-major prussien fit de sa cavalerie, que par la manière dont l'armée française s'est privée des services qu'elle pouvait attendre de la sienne.

Le mode d'action et d'armement de la cavalerie

peut donc ressortir une fois pour toutes de ce qui s'est passé dans la guerre de 1870.

Il en résulte aussi, que tout ce qui a été écrit antérieurement sur le rôle et les armes de la cavalerie, ainsi que sur les différentes espèces de troupes à cheval, doit être considéré à peu près comme non avenu, sauf les rares études dans lesquelles les enseignements actuels apparaissent sous la forme de prédictions, du reste, peu écoutées[1].

Le mieux est de s'en rapporter aux récits exacts des faits de guerre relatifs aux campagnes récentes, d'en tirer les conséquences utiles et d'avoir égard à l'aptitude des hommes qui se sont fait, par leurs facultés physiques et morales, une spécialité propre à faire progresser l'arme de la cavalerie. Car, plus que jamais la présence du chef

[1] Il est utile de faire ici une remarque rétrospective. Le rôle si utile et si glorieux de la cavalerie allemande pendant la guerre de 1870-71, et qui avait fait l'objet de ses études depuis plusieurs années, avait été examiné et prévu en Belgique. L'appendice à l'ordonnance, mis en vigueur par l'arrêté du 16 février 1863, atteste de la part de ceux qui en sont les auteurs, les mêmes vues progressistes pour leur arme, que celles qui ont valu à la cavalerie prussienne ses derniers succès.

intelligent, instruit, vigoureux, de l'homme doué en un mot, est devenue la condition indispensable, non seulement du succès de son arme, mais de la réussite générale des opérations, puisque les troupes à cheval ont vu leur mission grandir singulièrement dans les combinaisons de la stratégie.

L'armement de la cavalerie n'a qu'une importance secondaire si on l'envisage dans un sens absolu. En effet, à côté des questions vitales qui se rattachent à l'existence et à la composition des armées, ou qui définissent les rouages moteurs des forces militaires, le choix des moyens à employer par une arme ne vient qu'en seconde ligne. Envisagé dans les rapports qui l'unissent à la composition générale en matériel de guerre, l'armement de la cavalerie se range même au second plan, le premier étant occupé par le matériel de l'artillerie.

Mais à côté d'une importance absolue secondaire, se place l'importance relative de la question. A ce point de vue, celle-ci mérite d'être traitée à fond. Aucun point ne peut être sacrifié, tout a une immense valeur dans le bon ordonnancement d'une armée. Au moment venu on

paie cher la moindre négligence, la moindre lacune.

Le manque de prévoyance, qui fut une des causes des désastres de l'armée française pendant la guerre de 1870-71, en est la preuve. Je me rappelle à ce propos le mot bien juste d'un correspondant anglais attaché à l'armée française : « Ces diables de Prussiens pensent toujours à tout, et il semble que nous oublions toujours quelque chose. »

L'étude et le choix d'un bon armement pour la cavalerie sont les corollaires d'une bonne application du rôle stratégique et tactique de la cavalerie dans nos armées actuelles.

Ce double rôle ne pourra être rempli qu'à la condition pour les troupes à cheval, d'avoir les moyens d'exécution convenables, répondant à tous les besoins. Sans bon armement, la cavalerie serait paralysée au moment d'agir, et cette lacune pourrait avoir les conséquences les plus graves pour l'équilibre des trois armes ; cet équilibre doit être conservé à tout prix depuis l'introduction des armes à feu perfectionnées. S'il est rompu, une arme souffre énormément de l'absence d'action d'une autre : elle se fait écraser.

Après bien des tâtonnements provenant de l'usage incomplet des nouvelles armes à feu (artillerie et infanterie), il semble qu'on soit arrivé depuis la guerre qui vient de se terminer, à un ordre d'idées définitivement établi, sur l'emploi véritable et raisonné de la cavalerie, laquelle a montré ce qu'elle pouvait et devait faire dans les combinaisons de nos guerres actuelles.

Le doute n'est plus permis, l'emploi des troupes à cheval est aussi important qu'il est bien défini ; il pourra s'accentuer dans un sens ou dans l'autre, suivant les circonstances, mais le point de départ est donné. On sait ce que la cavalerie peut et doit faire contre les troupes munies des nouvelles armes, ou combinée avec ces mêmes troupes. On peut par conséquent étudier, déduire et conclure ce que doit être son armement ; de plus, la proportion de cavalerie et sa répartition dans une armée s'imposent directement ; s'écarter maintenant des chiffres qu'une expérience concluante a sanctionnés, ce serait tomber dans l'hérésie.

Le rôle de la cavalerie ne s'est trouvé diminué en rien par l'introduction des armes à feu perfec-

tionnées, mais il est devenu absolument différent. En certains cas il devient prépondérant. Il en résulte qu'il est aussi important pour une armée de soigner l'armement de sa cavalerie que celui de son infanterie. Ces deux questions se placent sur la même ligne.

En Belgique, et dans beaucoup de petits États, la question d'armement de la cavalerie acquiert une valeur relative plus considérable même, que dans certaines grandes armées, car elle bénéficie en importance, de l'effectif restreint des troupes à cheval et de la difficulté qu'on éprouve à les recruter [1].

Avant la guerre franco-allemande, l'art militaire se trouvait possesseur de deux éléments nouveaux à utiliser dans toute leur étendue et dans toutes leurs conséquences : les armes à tir meurtrier et rapide, et la locomotion par la vapeur.

[1] L'examen de l'armement de la cavalerie comprend non seulement celui de l'arme blanche et de l'arme à feu, mais aussi celui de l'équipement, du harnachement, ainsi que le choix d'un bon moyen de recrutement pour les hommes et d'une bonne remonte pour les chevaux.

Ce sont des questions à traiter spécialement et pour lesquelles bien des travaux ont été déjà publiés.

Comme conséquence, il fallait trouver la manière de ménager autant que possible la vie des hommes et de conserver aux opérations militaires, s'exécutant par chemin de fer et à coups d'ordres télégraphiques, toute leur sécurité.

L'état-major prussien s'était posé cette question et l'avait résolue avant d'entrer en campagne.

C'est ce qui fit la force d'exécution des armées allemandes ; tandis qu'en France on peut affirmer qu'elle n'avait fait l'objet d'aucun examen préparatoire approfondi.

L'armée prussienne confia en grande partie à la cavalerie, la mission nouvelle d'entourer les opérations, désormais rapides, d'une sécurité plus que jamais nécessaire, et de garantir la vie des hommes si utile et si menacée, par un vigilant service de sûreté. Elle utilisa ainsi à son profit une force considérable dont les effets semblaient anéantis depuis l'apparition des nouvelles armes à feu. Les troupes à cheval, comme instrument tactique et stratégique ont, par le fait, grandi en importance, car elles épargnent à la fois la vie des hommes et menacent celle des adversaires. Or, il est bien certain, qu'au fond, tout le succès

est là ; c'est d'avoir de son côté la plus petite proportion de tués et de blessés ; et l'importance d'une victoire peut s'apprécier souvent par ces seuls chiffres.

Le rôle de la cavalerie ressort donc directement des combinaisons et des résolutions adoptées par les états-majors.

Il se divisera désormais en deux services bien distincts : le premier, qui s'exécute au moyen de *corps indépendants* de cavalerie et d'artillerie à cheval, et que l'on peut appeler sa mission stratégique, s'accomplit pendant que les armées marchent ou manœuvrent. C'est pendant ces journées qui séparent les grandes batailles que la cavalerie combat partiellement et travaille sans cesse.

Le second, que l'on peut nommer son rôle tactique et qui est confié aux cavaleries de *corps d'armées* ou *divisionnaires*, comprend son emploi pendant les batailles, les combats (des trois armes), y compris les poursuites.

Autrefois, l'emploi des corps indépendants n'existait pas, il ne devait pas exister ; ce rôle stratégique était le rôle secondaire et le rôle tactique était le principal ; aujourd'hui c'est l'inverse

qui a lieu. Voilà ce dont la cavalerie doit bien se persuader.

Précéder, couvrir et épargner les armées, les éclairer, faciliter et assurer leur marche, n'étaient que des opérations secondaires de la guerre; aujourd'hui elles font partie des opérations principales d'une campagne; jadis on arrivait à ce but avec des masses relativement restreintes; aujourd'hui on ne l'atteint qu'avec des corps nombreux et imposants.

Lorsqu'un corps indépendant borne sa mission à celle de masse couvrante, ce n'est pas à 500 ni à 5,000 mètres, mais bien à une grande étape qu'il doit poursuivre ses opérations, soit en avant, soit sur le flanc, soit sur les derrières de l'armée, selon le but à atteindre.

Tandis que dans l'emploi de la cavalerie les jours de bataille, on pouvait agir autrefois avec une grande masse compacte, on doit aujourd'hui restreindre cette action à une mission d'opportunité et d'adresse, quelquefois de sacrifice, et y employer des effectifs variant selon les circonstances, mais toujours bien moins considérables qu'ils ne l'ont été, sans toutefois tomber dans l'excès du fractionnement (l'insuccès des détache-

ments de cavalerie autrichienne contre les avant-gardes prussiennes en 1866, à Nachod, etc., provenait du défaut qui consiste à agir avec des masses trop petites).

Il y a donc un renversement complet dans le procédé, et de ce renversement, la cavalerie est sortie plus importante, plus précieuse que jamais.

Tout l'honneur de cette véritable invention dans l'art militaire, revient aux états-majors prussiens et à la cavalerie allemande. Seulement dans cette dernière guerre, je crois que l'emploi des corps indépendants de cavalerie, n'a pas reçu toute son extension. En effet, la cavalerie allemande a borné son rôle indépendant à une mission couvrante et préservatrice. En plusieurs circonstances n'aurait-elle pas pu faire davantage, s'aventurer et obtenir lestement de grands résultats qui coûtèrent ensuite beaucoup de temps et de peine; c'est ce que j'examinerai plus loin.

Peut-être est-ce un homme qui a manqué, pour donner à ce mode nouveau tout son essort?

Il est rigoureusement nécessaire que la cavalerie soit exercée en temps de paix à sa double mission.

Dans les camps de manœuvres, la position stationnaire qu'occupent les troupes, permet d'y exercer la cavalerie attachée aux divisions et aux corps d'armées. C'est là où elle apprendra à se masquer pendant le combat, et à donner avec célérité et décision. C'est là aussi qu'elle se décidera en faveur de telle ou telle manière d'accomplir ses évolutions, question bien secondaire vis à vis du reste, mais qui doit être résolue de manière à ce que jamais une troupe à cheval ne s'aventure quand elle ne possède pas un effectif assez sérieux.

Ainsi toutes les manœuvres qui donnent à une troupe de cavalerie de moins de 150 chevaux, la tentation de s'engager seule doit être repoussée. Toute manœuvre également, qui disloque en petites masses, une cavalerie divisionnaire (un régiment ordinairement)[1] et ne la laisse point en totalité sous la main de son chef doit être rejetée[2].

[1] Les Prussiens n'ont eu garde de se priver de la colonne serrée.

[2] Depuis l'époque où j'ai publié la 1re édition de cet ouvrage, de nombreux officiers de cavalerie ont reconnu l'avantage qu'il y aurait à maintenir dans nos règlements de manœuvres la formation en colonne serrée; celle dite en

Les camps d'exercice peuvent servir aussi d'école à la cavalerie pour la manière d'établir ses avant-postes.

masse de colonne ne lui est pas équivalente comme valeur tactique.

Aujourd'hui que la cavalerie n'est valable qu'à la condition d'une grande rapidité d'allure et de mouvements, et que ses services spéciaux l'astreignent à agir souvent par fractions isolées, la question des grands ralliements acquiert une importance majeure. Or, les qualités d'un bon ralliement consistent à pouvoir se faire rapidement, et à ramener la troupe dans une formation d'autant plus compacte, que l'ordre doit être plus promptement rétabli ; et cela, sous l'œil du chef unique de cette troupe. L'expérience prouve que c'est la colonne serrée qui répond le mieux à cette double nécessité.

L'ordre en colonne serrée trouve un puissant argument en sa faveur dans les nouvelles manœuvres elles-mêmes, où l'on a supprimé les inversions. En effet, dans ces évolutions où les fractions tactiques n'ont plus leurs places de bataille obligées, on remarque souvent une certaine hésitation de la part des escadrons ou pelotons, à venir se caser dans une formation, là où ils doivent le faire. « Où est ma place? » Telle est une préoccupation nouvelle chez l'officier. Supposons en outre qu'il s'agisse d'évolutions d'une brigade ou d'une division, et, ce qui est le cas ordinaire, qu'une différence distinctive insignifiante existe seule entre les uniformes des régiments ; on comprendra que dans les ralliements, on désire plus que jamais voir maintenir l'usage de la colonne serrée qui est la plus logique, la plus compacte des formations et celle où l'ordre se rétablit avec le plus de rapidité.

Car, alors même qu'un corps indépendant de cavalerie opère en avant d'une position, la cavalerie attachée aux divisions est tenue d'établir ses avant-postes (en pays de plaine) aussi loin que possible de manière à garder une fois de plus le corps auquel elle appartient.

Depuis que la cavalerie allemande a donné l'exemple et montré la réussite du service de sûreté à grande distance sur une grande échelle, les troupes à cheval s'y exercent beaucoup, et elles ont raison. Cependant ce genre de travail ne doit pas faire négliger les exercices d'ensemble, les manœuvres de régiment et de brigade. Cette négligence serait une grande erreur; car le service de sûreté entraîne la cavalerie à se disloquer en petites fractions ; il faut donc réagir plus que jamais contre cette tendance par l'instruction d'ensemble; sans quoi on risque de créer une cavalerie à la débandade. Du reste, comment voulez-vous former un bon cavalier pour le service de sûreté si vous ne donnez pas à la troupe une instruction individuelle très développée? comment pouvez-vous répondre de l'ordre et de la célérité dans les expéditions indépendantes sans assouplir le régiment aux manœuvres d'en-

semble ? Enfin, le service du champ de bataille, si dangereux, si meurtrier aujourd'hui, peut-il s'exécuter avec habileté si le régiment, la brigade, n'évoluent pas avec précision et vivacité?

Rien n'empêche du reste d'initier, dans les camps, la cavalerie au service des corps indépendants. Il suffit pour cela de fractionner la cavalerie campée. La fraction destinée à manœuvrer d'une manière indépendante avec l'artillerie à cheval, peut préparer chaque opération simulée par une marche rapide, une occupation à grande distance, et venir se former par des rassemblements faits sur une vaste échelle, au moment de la manœuvre des trois armes, tenant lieu de combat.

Indépendamment de l'instruction dans les camps, il est de nécessité absolue d'exercer d'une autre manière les troupes à cheval à leur plus important service. Ainsi, chaque année, il est recommandable de réunir la cavalerie en division, de lui faire parcourir, avec des états-majors formés à cet effet, une grande étendue de territoire, en lui donnant un programme à remplir : des marches, des concentrations, une grande dispersion ensuite. En quinze jours de temps,

on pourrait ainsi faire traverser à quelques régiment de cavalerie une certaine partie du pays; ils apprendraient à se cantonner rapidement, à bivaquer certains jours, à reconnaître et occuper des positions, et à agir en un mot.

Les officiers de cavalerie et l'état-major de ce corps de marche, fourniraient alors de précieux renseignements topographiques, statistiques et autres; l'expérience prouve assez qu'on n'a jamais trop de documents de ce genre. En Belgique et dans les petits États, il est plus important encore que dans les grands pays, si c'est possible, d'exercer la cavalerie à ce service; car il ne faut pas oublier que les territoires restreints sont facilement envahissables et, par conséquent, tous les moyens destinés à en éclairer et à en couvrir les frontières doivent être préparés d'avance[1].

[1] En traitant plus loin de reconnaissances et de découvertes, j'établirai quels sont les rapports obligés entre le service des états-majors et ceux de la cavalerie couvrante. C'est de la connexité de ces travaux que dépendent les succès de l'armée; il est donc plus important que jamais d'exercer en temps de paix les officiers de cavalerie à travailler en commun avec les officiers de l'état-major, aux reconnaissances, aux découvertes, et à être d'accord par des études faites à loisir, sur le mode le plus concis et le plus rapide à employer.

Afin de préciser la mission stratégique de la cavalerie d'une part, et sa mission tactique de l'autre, je vais emprunter aux dernières guerres quelques exemples saillants.

Nous ne pouvons plus tirer des guerres de l'Empire et de celles qui ont précédé l'invention du canon rayé, que des enseignements d'une valeur secondaire. Leur étude, quant aux troupes à cheval, n'est précieuse qu'à titre de documents techniques seulement; ordonnancement, traditions et direction à donner à l'arme de la cavalerie considérée comme élément isolé de la force totale; quant à l'armement bien peu de chose; les moyens d'alors et les moyens d'aujourd'hui diffèrent du tout au tout. La guerre de 1859 où débuta le canon rayé n'enseigne que peu de chose, parce que la manière dont on a marché, combattu et manœuvré, se ressent des habitudes contractées en Crimée. L'infanterie s'y est arrogé un rôle omnipotent, l'absence d'action de la cavalerie a faussé les idées et, par le manque d'équilibre dans l'action des trois armes, occasionné des résultats stériles et de grandes pertes en hommes. De là provient le discrédit où était tombée la cavalerie après cette guerre, aux yeux des gens à courte vue.

La guerre de sécession d'Amérique a été féconde en enseignements, non pas à cause de l'emploi ou de l'absence du canon rayé et du fusil se chargeant par la culasse, non par la préconisation d'une stratégie ou d'une tactique bien nouvelle, mais à cause des moyens puissants d'organisation et de locomotion, mis en œuvre des deux côtés.

La cavalerie s'y est montrée pour la première fois comme elle doit le faire dans nos armées actuelles. Il sera important d'examiner les moyens et l'armement dont elle disposait. C'est ce que j'essaierai de faire plus loin.

Dans la guerre de 1866, les Prussiens seuls étaient armés à la moderne. Ils avaient à lutter contre un armement inférieur. L'état-major prussien n'a donc pas cru essentiel d'employer la cavalerie dans un rôle absolument nouveau. Le moment n'était pas venu, a-t-on pensé, d'inaugurer l'action des corps indépendants. Les Autrichiens auraient plutôt dû le faire; ils n'y ont pas pensé; ce fut une des causes de leur perte. Ils se sont cru à la hauteur de leur mission en employant le procédé français de 1859.

Enfin, comme je l'ai dit en commençant, la

guerre de 1870-71 définit parfaitement ce qu'il faut faire pour les troupes à cheval et au moyen de ces mêmes troupes.

Le rôle stratégique de la cavalerie, celui des corps indépendants, comprend des missions de différente nature.

Le corps indépendant est chargé d'expéditions spéciales, de coups de main, qui s'accomplissent à grande distance, ou bien il remplit les fonctions de masse couvrante, de rideau impénétrable, à une étape de l'armée.

Il masque les manœuvres, et démasque celles de l'ennemi. Il aide à la sécurité des concentrations, il contrarie celles de l'ennemi. Il couvre les embarquements en chemin de fer, il précède le débarquement et le protége. Il occupe les communications ferrées ou ordinaires, les lignes télégraphiques, il détruit celles de l'ennemi, surprend les troupes pendant leur marche, arrête les trains; il s'empare d'une gare, en défend une autre; il parcourt de grands territoires, rançonne les villes, assure les subsistances des armées en vivres et en argent. Il démoralise l'adversaire, le coupe, prévient sa résistance dans certaines positions en y pénétrant en même temps que lui. Par contre,

il couvre les retraites et déblaie le terrain entre le corps poursuivant et les corps poursuivis.

En un mot, dans cette mission qui est la première en importance, la cavalerie marche beaucoup, elle combat souvent *à cheval* et parfois *à pied*.

Dans tout ce service, elle doit avec quelques batteries à cheval pouvoir se suffire à elle-même. Elle n'agira plus comme autrefois en petites fractions, mais bien en corps imposants.

Il est entendu que ces corps indépendants ont un état-major spécial, constamment en rapport avec l'état-major général de l'armée et qu'à la veille d'une action décisive, ils sont ramenés vers le champ de bataille probable en tout ou en partie, afin d'exécuter la poursuite ou de couvrir la retraite.

En effet, poursuivre ou protéger une retraite forment en quelque sorte la liaison qui existe entre le service des corps de cavalerie divisionnaire, et celui des corps indépendants qui reprend immédiatement après la poursuite terminée.

La force des corps couvrants est variable et doit, pour bien faire, varier sans cesse.

Chaque fraction affectée à un but déterminé doit avoir un chef et un état-major spécial.

Ainsi, dans le rôle caractéristique qui forme aujourd'hui la mission la plus importante de la cavalerie, nous trouvons comme exemples :

1° Toutes les expéditions connues pendant la guerre d'Amérique sous le nom de *raids*, et dirigées par les généraux Stuart, Morgan (Sud), par Stonneman et Shéridan (Nord).

2° La marche de la division Hartman, en avant de l'armée prussienne (1866), depuis le passage de l'Elbe, à Pardubitz, jusque sous les murs de Vienne.

3° Les résultats immenses que la cavalerie prussienne aurait obtenus, si elle avait pu en une masse aller s'interposer sur la ligne ferrée d'Olmutz à Vienne et empêcher le retour de l'armée autrichienne vers cette capitale, par les petits karpathes : mission qu'elle aurait peut-être remplie si un ordre mal donné ou mal compris à Sadowa n'avait divisé la masse de cavalerie, et cela, après toutes les peines qu'on s'était données pour la conserver compacte.

4° Ensuite, la surprise des défilés des Vosges et celle des défilés de l'Argonne par la cavalerie allemande au commencement de la campagne de 1870.

5° La marche des masses de cavalerie précédant l'armée du prince Frédéric-Charles, de Chaumont et Troyes, vers Rambouillet et Chartres, lorsqu'elle vînt, en quittant Metz, s'interposer entre l'armée de la Loire et les forces qui investissaient Paris.

6° La marche de la cavalerie assurant l'arrivée de l'armée du prince royal, depuis les Vosges, par Nancy, Épernay, Châlons, vers la Meuse et Sedan.

Le rassemblement de cette cavalerie sous Bazeilles la veille de la bataille, et le départ de cette même cavalerie en avant de la IIIe armée pour aller assurer l'investissement gigantesque de Paris.

7° Puis, la manière dont la cavalerie de la 1re armée prussienne a protégé le retour de cette armée revenant du Havre, vers le Nord, pour s'opposer aux forces du général Faidherbe, etc.

Ces corps indépendants, ces masses couvrantes épuisaient les contrées, désorganisaient la défense et la démoralisaient.

Citons aussi trois faits qui, s'ils avaient pu être réalisés, auraient considérablement ajouté à l'importance du rôle stratégique de la cavalerie.

S'ils n'ont pas été accomplis, peut-être faut-il l'attribuer à des circonstances que nous ignorons encore, ou à l'absence d'un *homme*, pour mieux dire, d'un véritable général de cavalerie.

Avant Sedan, lorsque l'armée du prince royal remontait à la rencontre de celle du maréchal de Mac-Mahon, un grand corps indépendant de cavalerie n'aurait-il pas pu se présenter subitement devant Paris en partant d'Épernay? (120 kilomètres.)

Après Sedan, partant de Laon ou de Reims, la même opération ne pouvait-elle être tentée? (160 kilomètres). Paris, dans la confusion extrême qui y régnait à cette époque, sans moyens sérieux de défense, plus vulnérable que jamais à une surprise audacieuse, n'aurait-il pu être envahi par un *raid* hardi et bien conduit? On en a fait bien d'autres en Amérique!

Le gros de l'armée n'était pas loin pour soutenir le coup de main, et c'eut été la fin de la guerre en septembre.

Le moment, propice pour entreprendre cette opération audacieuse, était marqué par le coup d'état révolutionnaire du 4 septembre, car on pouvait inférer de ce qui se passait à Paris une

continuation désordonnée de la lutte, et qu'alors toute entreprise téméraire avait des chances de réussite; puisqu'un pouvoir dissolvant et manquant de capacités gouvernementales et militaires, aggravait la situation de la France en renversant, en présence de l'ennemi victorieux, un ordre de choses établi qui aurait pu être la seule planche de salut si les dévouements et le patriotisme s'étaient groupés autour de lui.

En troisième lieu, n'avons-nous pas vu l'armée de la Loire poussée en avant par le général d'Aurelle, et faisant battre en retraite les Bavarois du général von der Tann. L'adroite retraite de celui-ci, soutenue par l'arrivée heureuse, entre lui et Versailles, de la II[e] armée (prince Frédéric-Charles), ne pouvait-elle être exploitée par un puissant *raid* enveloppant, qui, en coupant l'armée de la Loire de la base d'Orléans, lui aurait fait mettre bas les armes? Les grands combats qui amenèrent la reprise de cette ville et la dispersion de l'armée de la Loire, auraient été prévenus.

Reste à savoir si des coups de cette espèce concordent bien avec le tempérament spécial et le génie méthodique qui préside aux destinées et aux mouvements de l'armée prussienne.

Il est à regretter pour l'armée française, que sa belle et nombreuse cavalerie n'ait pas été mieux instruite du rôle qui lui revenait dans nos guerres actuelles et qu'ainsi, elle soit restée sans utilité.

Le tempérament de la cavalerie française est en harmonie avec ces coups d'audace, avec ce service avantureux, qui n'a été réalisé par les Allemands qu'à la suite d'études longuement préconçues, d'ordres bien donnés, et par l'enhardissement qui résulte de premiers succès. Si cet horizon nouveau a été lettre close pour les cavaliers français par le défaut d'examen approfondi pendant la paix, au moins aurait-il dû s'ouvrir devant eux par l'inspiration du moment, par souvenir et tradition de ce qu'avait fait la cavalerie sous le premier empire ; l'on n'aurait pas vu alors ce fait incroyable d'une armée se concentrant de Metz à Strasbourg, tout contre la frontière sur la Sarre et à Wissembourg, et dont les troupes à cheval ne pénètrent pas instantanément chez l'ennemi pour prévenir sa concentration, ou, au moins pour découvrir ses intentions !

Comme je le disais plus haut, je ne crois pas que, dans la guerre, l'emploi des corps indépen-

dants de cavalerie ait encore reçu toute son extension, pas plus chez l'un que chez l'autre des belligérants.

On ne se rappelle que trop l'immobilité de l'armée française dans les deux dernières semaines de juillet 1870. Si, alors, pendant qu'une mobilisation et une concentration laborieuses, pénibles, s'opéraient par toute la France, on avait débuté par une pointe hardie dans le Palatinat; si un pont avait été jeté sur le Rhin à Lauterbourg et qu'un *raid* bien appuyé se fut répandu dans le pays de Bade et vers les États allemands du Sud, qui peut répondre de la tournure qu'auraient prise les événements, après l'ascendant moral qu'eut donné un pareil début[1]?

D'ailleurs le procédé prussien, stratégique et tactique, est vulnérable, plus que tout autre, à des diversions bien conçues et rondement menées;

[1] La première livraison du rapport du maréchal comte Moltke est explicite à cet égard quand on y lit l'appréhension dans laquelle on était en Allemagne d'un mouvement français, tenté pendant la mobilisation, et l'anxiété que ressentait l'état-major royal quand il attendait les nouvelles de la concentration des armées du sud de l'Allemagne sous les ordres du prince Fritz.

car, il repose sur le nombre — donc il est lourd — et sur l'ordre et la méthode — donc il prête le flanc à l'imprévu.

La cavalerie divisionnaire ou de bataille a son rôle diminué ; autrefois, en masse, ses charges décidaient d'une journée. Ce fait ne pourrait plus se produire aujourd'hui que dans des circonstances spéciales. Les attaques de cavalerie sur le champ de bataille sont confiées à des corps moins compactes, mais offrant cependant assez de résistance pour arriver au but à atteindre ; il faut éviter avant tout une attaque problématique. Certaines missions sur le champ de bataille peuvent être remplies par la cavalerie des divisions renforcée d'une portion des masses que l'on a ralliées en arrière en vue d'une journée décisive.

De plus la cavalerie divisionnaire, en marche comme en position, doit pourvoir aux avant-postes de sa division, indépendamment de la situation des corps indépendants dont les mouvements forment un premier rideau.

Dans le rôle tactique de la cavalerie, nous trouvons :

1° En 1866, dans tous les combats qui assurèrent le passage des défilés de la Bohême, l'action

des corps plus ou moins nombreux qui accompagnaient les avant-gardes.

2° Les attaques réitérées et pleines d'audace de la cavalerie autrichienne dans ces différentes rencontres et leur insuccès qui doit être attribué à l'emploi de fractions trop petites.

3° A Sadowa, lorsque commença la poursuite, elle fut vigoureusement entamée, puis arrêtée tout à coup par la résistance de la cavalerie autrichienne qui donnait en masses successives et dégageait ainsi l'armée en retraite.

4° L'action opportune, utile, toute de sacrifice mais réussie, d'une brigade de cavalerie prussienne, à Gravelotte, reliant deux corps un moment séparés.

Et l'attaque si meurtrière et non réussie, parce qu'elle était faite selon les anciennes idées, de deux brigades françaises à la même bataille.

5° La charge héroïque mais inutile des cuirassiers à Reischoffen (Wœrth). On peut dire que leur impétueuse bravoure marqua d'une manière éclatante la transformation qui s'accomplit dans la mission de la cavalerie. Ce sont les adieux de l'ancien système.

6° L'emploi d'une grande masse à la bataille

qui assura la première prise d'Orléans (général von der Tann), alors qu'on a lancé les troupes à cheval en nombre considérable, parce qu'on savait avoir affaire à des troupes de qualité inférieure.

7° La poursuite divergente vers Bourges et vers le sud-ouest après la seconde prise d'Orléans par la IIe armée prussienne.

8° Enfin, l'effet de la cavalerie de cette même armée empêchant la concentration des colonnes françaises en avant du Mans et assurant la possession de cette ville par une vigoureuse poursuite qui termina la dernière bataille que soutînt l'armée de la Loire.

En résumé, autrefois, l'action principale de la cavalerie s'exerçait sur le champ de bataille l'action secondaire était son service d'avant-garde et de flanqueurs. Aujourd'hui l'action sur le champ de bataille est devenue secondaire et doit être discernée selon les circonstances qui se présentent, tandis que l'autre mission passe, du rang des opérations secondaires de la guerre, à celui des opérations les plus importantes et impose l'emploi des corps indépendants et des grandes masses couvrantes.

La cavalerie allemande a inauguré ce mode

nouveau ; l'état-major l'avait préconçu, étudié et l'a mis en pratique. La cavalerie française fut employée suivant l'ancien ordre d'idées ; l'état-major n'avait point entrevu le rôle qu'elle devait jouer; elle fut ou sacrifiée ou inutile; c'était à prévoir, car les seules études qui se firent en France depuis quelques années portaient uniquement sur le mode d'action pendant la bataille, sur les manœuvres, les formations à employer; la question réellement importante restait dans l'ombre.

Dès à présent établissons que lors d'une mobilisation, une des premières besognes de l'état-major général est de subdiviser les troupes à cheval, et de leur assigner leurs fonctions. C'est la cavalerie qui doit entrer la première en campagne ; c'est à la faveur de ses opérations le long des frontières menacées, et en dehors de ces frontières que l'armée peut se mobiliser et se concentrer. Il résulte de là que la cavalerie pour être bonne à la guerre doit être à peu de choses près en temps de paix, ce qu'elle doit être en campagne ; ses effectifs doivent être forts, ses cadres jeunes, bien composés, et toujours au complet. On n'improvise pas plus du jour au lendemain une cavalerie, qu'on n'improvise un matériel d'artil-

lerie; si ce matériel constitue la richesse, le capital d'une armée, qu'on ne s'imagine pas que la cavalerie en soit le luxe; les derniers événements ont bien prouvé qu'elle est à la fois son écrin et la garantie de sa sécurité, de ses succès.

Aux yeux d'un connaisseur, qui explore et veut apprécier une armée, il peut en étudier la valeur et mesurer ce qu'elle vaut au moyen de quatre grands traits distinctifs : L'instruction et le mode d'action de ses états-majors; le recrutement; la quantité et la qualité du matériel d'artillerie; la vitalité de la cavalerie.

Des arsenaux bien garnis en temps de paix n'émargent point au budget, mais il n'en est pas ainsi, dira-t-on, d'une cavalerie qu'on entretiendrait sans cesse hors de proportion avec les ressources du budget.

Cette objection n'est jamais faite que par des gens étrangers à l'armée, car tout homme de métier sait qu'il est possible de concilier les considérations économiques et militaires pour les troupes à cheval, en adoptant un système rapide et sûr, pour le recrutement des hommes et des chevaux de manière que la mobilisation puisse se faire presqu'instantanément; mais dans ce système

encore, les cadres doivent rester en tous temps tels que je viens de les définir ; et pour y arriver il faut les payer, surtout les cadres inférieurs ; les positions industrielles ou commerciales sont trop lucratives aujourd'hui pour qu'on puisse espérer retenir d'excellents sujets qui abandonneront souvent un métier qu'ils aiment, pour se livrer à des travaux moins relevés, mais qui assurent leur avenir. Notons qu'ils réussissent presque toujours dans les carrières civiles où ils se lancent, car avec l'instruction répandue dans l'armée c'est un fait prouvé, qu'un officier ou un sous-officier, s'il avait dépensé à son profit dans l'industrie le temps, l'énergie, le travail et l'esprit d'ordre qu'il a donnés à son pays, il aurait rarement manqué d'arriver à la fortune et, avec elle, à la considération et aux honneurs qui en sont de nos jours l'apanage certain.

Que les États et les armées qui ont souci de leur dignité et de leur avenir, n'épargnent donc point l'argent quand il s'agit de leur cavalerie. Qu'ils y entretiennent au contraire la vie, le mouvement et l'entrain ; autrement, vous avez une cavalerie morte, découragée, immobile sur le terrain ; et l'armée privée en quelque sorte de ses

yeux, ressemble alors à la guerre, à un corps inerte, lourd, prêtant le flanc à toutes les surprises, à toutes les défaites, et semble comme prédestinée à tous les malheurs.

La mobilisation de la cavalerie étant opérée, sa concentration et sa subdivision sont déjà pour elle un commencement d'opérations.

Le partage des troupes à cheval peut s'établir selon la répartition suivante que je crois être désormais la plus logique.

1° Cavalerie d'armée. (C'est à dire troupes à cheval attachées à une armée comme corps indépendant, couvrant, chargé du service de sûreté. C'est ce qu'on appelait autrefois la réserve de cavalerie). Une division de trois brigades environ, pour une armée de trois corps.

2° Cavalerie de corps d'armée. (Même rôle que la précédente mais principalement si le corps d'armée agit isolément). Sa force varie d'un régiment à une brigade de trois régiments, selon l'importance ou la destination du corps d'armée.

3° Cavalerie divisionnaire. (Rôle tactique et du champ de bataille) un régiment au maximum ; à moins que la division n'agisse isolément à la manière d'un corps ; dans ce cas le régiment ne suffit pas.

Ce sont donc les brigades comprises dans le 1er et le 2e ci-dessus qui, les premières, doivent être mises en état, pourvues de tout et entrer immédiatement en action afin de couvrir le reste de la mobilisation de l'armée et ses premiers mouvements. Ces brigades, réunies sous un même commandement, par corps ou par armées, reçoivent leur état-major et sont en relation directe avec l'autorité suprême de l'armée entière. Leur service, comme masses couvrantes, s'exécute à grande distance, et, que l'armée soit en position ou en marche, il est réparti entre toutes les brigades.

La masse totale forme ainsi une réserve de cavalerie, dont l'effectif varie sans cesse suivant les corps qu'on y puise pour remplir des missions quelconques.

Un fait très important à noter, c'est que le service des corps indépendants de cavalerie peut, en même temps que les résultats matériels qu'il procure, être considéré comme une reconnaissance offensive perpétuelle. C'est pour cela que les relations des troupes de cavalerie deviennent plus étroites que jamais avec les états-majors. Il en résulte que pour qu'une cavalerie soit à la hauteur

de sa mission, il faut qu'on répande dans son personnel, une grande instruction, une instruction spéciale, sous peine de voir décliner sa valeur intellectuelle et par conséquent celle de l'armée entière. Ces connaissances doivent être tournées vers un but pratique ; connaissance approfondie de l'art d'apprécier un terrain, connaissances statistiques ; moyens à employer pour occuper, ruiner ou se ravitailler en pays ennemi ; étude de la manière dont il faut se servir des chemins de fer ou les détruire, de même pour les télégraphes, etc., etc. Et, par dessus tout, manière prompte de rendre compte des faits aux états-majors.

A cet effet, en temps de paix, il serait utile de faire sur ce sujet, des conférences communes aux officiers d'état-major et aux officiers de cavalerie. C'est un moyen d'établir une précieuse connexité entre les deux services sur lesquels reposent toutes les opérations d'une campagne.

L'emploi de grands corps indépendants comme conséquence du tir perfectionné, s'établit encore par d'autres considérations. En effet, une armée ne peut plus aujourd'hui se garder comme elle le

faisait autrefois. L'établissement d'un corps de troupes quelconque n'est protégé efficacement qu'à la condition d'avoir des avant-postes placés assez loin pour le garantir du feu de l'ennemi; c'est là un minimum de sécurité. Or, le tir lointain de l'artillerie obligerait de porter les grand'-gardes à 2 et 3 kilomètres du corps principal; nous voici loin déjà des prescriptions consignées dans le service des armées en campagne; à une pareille distance, des avant-postes d'infanterie seraient, faute de soutiens assez rapprochés, infailliblement enlevés et, par conséquent, l'armée qu'ils gardent, serait sous la menace permanente d'une surprise. Si les avant-postes étaient fournis par la cavalerie, ils pourraient, étant refoulés par des forces supérieures, être rejetés en moins d'un quart d'heure sur le corps principal qui se trouverait en ce cas encore, sous le coup d'une surprise. C'est ce qui est arrivé à l'armée française, sans cesse prise à l'improviste dans la dernière guerre. Il faut donc un autre moyen de se garder, et les corps indépendants de cavalerie et d'artillerie à cheval, capables d'une certaine résistance, remplissent ce but en même temps qu'ils accomplissent d'autres services. Ils doivent se tenir à

une distance d'environ 20 kilomètres de l'armée devant laquelle, ou sur les flancs de laquelle, ils manœuvrent. Leur composition doit comprendre des troupes armées de carabines, et des lanciers. S'ils sont chargés de former une masse couvrante autour d'une armée en marche, en position ou en cantonnements, ils ne se rapprochent pas à moins de 15 à 20 kilomètres et se gardent eux-mêmes en avant par d'incessantes petites patrouilles. Indépendamment de la sécurité qu'ils donnent au corps qu'ils couvrent, celui-ci est tenu de se garder par des avant-postes ordinaires. Ce service des corps indépendants est très rude ; les troupes qui en sont chargées doivent donc être relevées par les soins de l'état-major quand l'occasion paraît bonne et à chaque nouvelle phase des opérations ; on puise, à cet effet, une autre brigade dans la réserve de cavalerie et on y fait rentrer celle qui a opéré pendant plusieurs jours. En plus de ce rôle de masse couvrante, le chef de l'armée peut confier des expéditions spéciales aux corps indépendants ; les troupes qui doivent les effectuer sont prises également dans la réserve de cavalerie et d'artillerie ; elles y retournent après le coup de main terminé.

En somme, le service général de sûreté confié à la cavalerie comprend celui des corps d'éclaireurs, flanqueurs, placés en rideau avec leurs soutiens; puis, celui des expéditions indépendantes.

Le général qui commande ces corps couvrants prend les dispositions nécessaires à isoler complètement l'armée qui se trouve en arrière, de toute la région occupée par l'ennemi. Son but doit être à la fois de protéger l'armée et de découvrir ce qui se passe chez l'adversaire. Par conséquent, il se fait rendre compte de toutes les particularités qui concernent le terrain sur lequel les colonnes doivent s'avancer à sa suite; ce sont là les *reconnaissances* dont il transmet lui-même les résultats au commandant de l'armée; de plus, par des pointes en avant, de petites attaques il épie les mouvements de l'ennemi, telles sont les *découvertes*, dont il fait le même usage.

Le service des éclaireurs est une besogne incessante, de jour et de nuit. Le rideau des éclaireurs est sans cesse sillonné par des officiers d'état-major qui sont aidés dans leurs travaux par ceux de cavalerie.

Plus loin, en traitant des reconnaissances,

j'examinerai quels sont ces travaux spéciaux. Le rideau de sûreté est visité chaque jour par les généraux qui le commandent, par les colonels dont les régiments sont de service. Les chefs de pelotons, les commandants d'escadrons et les colonels envoient un rapport de reconnaissances et de découvertes avec un petit croquis, s'il y a lieu, au général commandant la masse couvrante, chaque fois qu'un fait particulier se signale. En dehors de ces cas, des rapports de l'espèce s'envoient chaque matin et chaque soir.

Le général en fait de même à l'égard du commandant de l'armée.

Le général commandant la masse couvrante, s'oppose absolument aux entreprises de la masse couvrante ennemie. Mais si les pelotons extrêmes signalent que décidément on a affaire aux colonnes de combat de l'ennemi qui veut livrer bataille, le général prévient le commandant de l'armée. Pendant que celui-ci prend position, tout le rideau avec ses réserves fait une démonstration en avant; puis il se retire rapidement par de grands ralliements, à la faveur des avant-postes divisionnaires d'infanterie et de cavalerie qui couvrent dès lors seuls l'armée; et la cavale-

rie se masse dans un endroit où elle pourra participer à la bataille qui se livre généralement le lendemain.

Les chemins par lesquels on se replie, ceux par lesquels on relève le rideau doivent être absolument connus, et indiqués à chaque escadron, par l'état-major de la masse couvrante chaque fois qu'on relève les escadrons.

On conçoit qu'avec un tel système, une armée est assurée de sa position, de sa marche, et que ses succès sont presque certains. Mais on peut dire que ce n'est rien pour la cavalerie de commencer un tel service ; le tout est de pouvoir le continuer pendant toute une campagne. A cet effet, on doit toujours bien cantonner la cavalerie qui fait ce service. Les escadrons du rideau ne manquent jamais de place et de bons locaux ; tout le secret de leur conservation, est de ménager les nuits de repos à tour de rôle aux cavaliers qui font les patrouilles, et d'exiger de grands soins pour les chevaux.

Toutes les communications relatives aux opérations de la cavalerie couvrante, reconnaissances, rapports, renseignements, etc., ne font qu'un seul et même tout avec les travaux plus vastes

des états-majors ; par conséquent, ils sont classés dans les pièces qui forment un échange constant de relations entre l'état-major général et l'état-major de la cavalerie couvrante.

Il est bon d'établir ici, que le chef d'état-major d'un corps ou d'une armée ne doit jamais s'en tenir à un rôle purement passif ; il fait exécuter les ordres et les desseins du général en chef, mais il est tenu d'épargner à celui-ci des soucis de second ordre ; ainsi, après approbation générale préalable, il doit, sans autre ordre, veiller de lui-même à l'établissement du corps indépendant formant masse couvrante, à la création de l'état-major de ce corps, à la manière dont ces troupes doivent être relevées par d'autres et à la formation journalière des avant-postes ordinaires. Quant aux corps indépendants chargés d'expéditions spéciales, il les organise selon les ordres du chef de l'armée[1].

Ce n'est pas tout d'exiger beaucoup de l'organisation et de la valeur d'une cavalerie, mais il faut savoir l'employer. Cette arme n'est pas responsable du mauvais usage qu'on fait d'elle.

[1] C'est ainsi que cela se pratique dans l'état-major prussien.

Le chef d'état-major général organise de son autorité privée la manière dont les états-majors des corps indépendants concentrent et rendent compte des résultats et renseignements divers obtenus dans les reconnaissances faites par ces corps. Il peut ainsi éclairer le chef de l'armée sans perte de temps.

Le service des états-majors des corps indépendants et des masses couvrantes de cavalerie est très difficile. Il est très compliqué, embrasse une grande étendue de sujets à traiter et demande à être fait avec une incomparable célérité. Ces états-majors sont les véritables yeux de l'armée; c'est d'eux que dépend aussi son ravitaillement. On les compose ordinairement d'une délégation de l'état-major général.

Chaque fois que les troupes de cavalerie, qui composent les corps avancés ou les expéditions spéciales, sont relevées avec leur chef par d'autres régiments, on conserve à ceux-ci le même état-major, parce qu'il est au fait de ce service, qui ne souffre pas un seul moment de répit.

Il faudrait une instruction toute spéciale pour établir comment s'effectue le service de cette bande élastique formant masse couvrante, ou celui d'un

corps indépendant chargé d'une expédition. Cependant, je vais essayer en quelques mots d'en donner une idée. Supposons une brigade, composée d'un régiment de lanciers et d'un régiment de chasseurs, chargée de former le rideau devant un corps d'armée, de deux divisions mixtes, en marche. Le front total du corps est divisé en quatre ou cinq zônes, d'après le nombre de communications ou de points à observer en avant. A 20 kilomètres environ, devant ce front, sont placés, comme postes principaux, au centre de chacune de ces zônes, des détachements du régiment de lanciers; ces détachements marchent simultanément et parallèlement en s'éclairant sur leurs flancs réciproques. A la distance d'un kilomètre plus en avant se trouvent, en nombre double, les postes principaux du régiment de chasseurs. C'est à cette hauteur que se tient le commandant de la masse couvrante avec son état-major. Plus en avant encore s'avancent, en nombre aussi considérable qu'on le jugera nécessaire, de petites colonnes de chasseurs formant en quelque sorte les rameaux parallèles d'un tissu très délié; ces petites colonnes ne sont fortes chacune que de 10 à 20 cavaliers. Un kilomètre plus

en avant encore se trouvent les détachements extrêmes, s'apercevant tous entre eux, autant que possible, et sillonnant toutes les directions. Les officiers qui conduisent ces détachements, qui forment les premiers points de contact avec l'ennemi, sont (comme tous les autres du reste) porteurs de cartes de campagne qui leur indiquent les points spéciaux qui doivent attirer leur attention et les renseignements de toute nature qu'ils doivent rapporter ou transmettre. Les différents éléments de cet important réseau communiquent entre eux par d'incessantes estafettes.

Au cas d'alerte, ceux qui sont les premiers agissants, s'ils se replient, ils le font tous par des chemins différents, et viennent se réunir derrière les petites colonnes qui sont en seconde ligne et ainsi de suite.

Quand il s'agit de couvrir un corps d'armée en position, campé ou cantonné, le système est le même, mais le service des patrouilles se fait circulairement et dans des sens opposés, de manière à surveiller sans cesse le terrain désigné.

Dans les marches en retraite les dispositions sont analogues, mais les soutiens de lanciers sont beaucoup plus forts, de manière à ce qu'ils puis-

sent s'interposer avec avantage entre les entreprises des détachements avancés des corps devant lesquels on recule, et les arrière-gardes de l'armée.

Les expéditions indépendantes ne sont que des cas particuliers du service de sûreté, dans lesquels un corps de cavalerie et d'artillerie fait une diversion à grande distance, et entreprend de dérouter l'ennemi afin d'assurer à l'armée un avantage quelconque.

Les corps indépendants formés d'une brigade de même composition que celle dont il vient d'être question, et accompagnés de quelques pièces légères, et qui auraient pour mission, par exemple, de faire une expédition pour empêcher momentanément une concentration de l'ennemi sur un point donné, et de rapporter tous les renseignements utiles, doivent agir rapidement et par surprise. Ils brûlent à grande vitesse l'espace à parcourir; et marchent d'une manière analogue à ce qui vient d'être décrit. Le régiment de lanciers seulement, s'avance en une ou deux masses. Les chasseurs le couvrent. La surprise se fait rondement, les points à garder le sont par des chasseurs qui, en mettant pied à terre, font un feu vif et

soutenu, et l'opération, la destruction, se complètent aussi rapidement que possible.

Ce genre d'opération qui rentre dans celles qu'on a nommées longtemps les *reconnaissances offensives,* ne réussit que par surprise et résolution. Elles exigent certaines connaissances pratiques dont je parlerai en traitant des découvertes.

Mais ce qui importe avant tout, c'est que les officiers de cavalerie qui dirigent ces coups de mains puissent compter sur l'activité, la prudence et le courage de tout le personnel.

On procède ensuite à la désignation des régiments attachés aux divisions. Ceux-ci sont la cavalerie de bataille, fournissent les avant-postes ordinaires de la division et donnent, pendant le combat, selon les exigences et l'opportunité de la lutte. L'action de la cavalerie étant reconnue propice sur le champ de bataille, on peut faire soutenir la cavalerie divisionnaire par les cavaleries de corps d'armée, et d'armée. A la fin d'une journée ce sont ces différentes fractions de troupes à cheval qui commencent la poursuite ou couvrent la retraite. Comme je l'ai dit plus haut, ces opérations de poursuite et de retraite doivent être con-

duites à fond, pour dégager l'armée victorieuse ou battue, du contact de l'armée ennemie, et rétablir ainsi l'espace nécessaire au déploiement nouveau du rideau de sûreté.

Tous ces faits prouvent qu'autant dans son rôle stratégique que dans son rôle tactique, l'action principale de la cavalerie s'exerce par une extrême rapidité de conception et d'exécution, et à cheval par conséquent.

Pourtant, dans le premier de ces rôles, la cavalerie doit suffire à certaines missions; elle sent alors l'utilité d'agir à pied par ses feux.

Donc, si l'arme blanche garde son importance absolue, l'arme à feu, quelquefois, devient indispensable et rend de grands services quand la cavalerie agit comme une infanterie extrêmement mobile. Dans ce cas, la multiplicité des feux devant compenser la faiblesse du nombre, il importe de pouvoir disposer d'une arme à feu parfaite; et cette arme pourra, à plus forte raison, rendre de bons services dans les cas, toujours très rares, où le cavalier est appelé à faire feu étant à cheval.

Les armes blanches offensives resteront ce qu'elles sont : la lance, le sabre.

Le sabre fait moins d'effet que la lance dans le combat, mais il permet aux troupes qui le portent d'avoir une arme à feu utile, ce qui n'a pas lieu pour celles armées de la lance.

C'est là le point de départ de la seule classification qui sera désormais admissible dans les deux espèces de cavalerie : celle qui aura pour objectif spécial l'action par l'arme blanche, et celle qui devra à l'occasion se servir de ses feux.

La conception d'une cavalerie unique est absurde, car on ne pourrait faire usage de la lance, et l'on rencontrerait en maintes occasions une cavalerie plus forte.

L'idée d'unité dans les espèces de troupes à cheval n'est possible, nécessaire même, que si elle bannit l'ancienne idée de cavalerie de réserve qui n'a plus sa raison d'être, et que si son application comporte une même aptitude avec la mobilité.

Ainsi, gardons les classifications de chasseur, de hussard, de lancier, de dragon, de cuirassier. Elles sont précieuses à plus d'un titre; mais faisons en sorte que l'éducation soit uniforme pour tous, et que tous soient aptes à remplir les deux missions de la cavalerie; que dans tous les corps, et quels

que soient la taille des hommes et des chevaux, et l'uniforme ou l'armement qu'ils portent, l'instruction soit dirigée vers le même maximum de mobilité.

Il est essentiel d'en arriver là, car un corps indépendant de cavalerie, ou une masse couvrante, ne remplit complètement sa mission que s'il se compose de sabres, de lances et de carabines intelligemment groupés.

Dans le combat à cheval le résultat a beaucoup plus de chance de se produire à l'avantage de la lance. Nous avons vu au débouché des défilés des Vosges, dans la vallée de la Moselle, des chasseurs français repousser des dragons prussiens (sabres); mais dans l'Argonne, les chasseurs et les hussards français avoir l'infériorité contre les uhlans.

Dans les jours de combat, pendant l'action, et durant les poursuites, l'ascendant des lanciers est incontestable.

Les qualités d'un bon sabre résident dans sa monture, son équilibre, sa longueur, son poids et sa courbure. Ceux dont la courbe est la moins prononcée, les plus légers, les plus courts sont les meilleurs (sans toutefois rester en dessous d'une certaine longueur déterminée).

Quant au choix d'un sabre, il en est des différentes armées comme des individus; chacun le veut fait à sa main et suivant le désir plus ou moins sérieux qu'il a de tâter son adversaire d'assez près. Il n'y a donc pas à discuter du mérite comparatif des différents sabres en usage dans les armées européennes; seulement signalons les sabres de cavalerie légère en France et en Belgique comme très imparfaits [1].

Notre lance est une bonne arme. Elle est bien supérieure à la lance bavaroise à bourrelet.

Les armes défensives de la cavalerie ont fait l'objet de beaucoup de discussions qui sont inutiles aujourd'hui; en effet, à l'époque où l'on en préconisait l'usage, la mission principale de la cavalerie était son action sur le champ de bataille.

[1] Depuis que la première édition de ce travail a été publiée, des essais ont été faits en Belgique. Plusieurs modèles de sabres ont été fabriqués. Le meilleur et le plus économique est une transformation des sabres existants. Cette transformation de la lame et de la monture des sabres de cavalerie légère et de guides, faite à la manufacture d'armes de Liége, a donné un très bon modèle. Il serait bien désirable qu'on l'adoptât enfin.

Aujourd'hui que cette mission est devenue en partie secondaire, et qu'une autre plus importante a pris sa place, l'usage du casque et de la cuirasse n'a plus autant d'importance.

Ces armes défensives sont sans effets sérieux contre les feux lointains de l'artillerie et de l'infanterie.

A la condition de pouvoir faire le même service que toute autre cavalerie, les cuirassiers peuvent snbsister dans les armées qui en possèdent; mais chez celles qui n'en possèdent pas, il n'y a aucune raison majeure d'en créer.

C'est une erreur de croire qu'on ne peut pas rendre les régiments de cuirassiers aussi mobiles que les régiments de cavalerie légère. Ces grands chevaux et ces hommes élancés, bien assouplis, bien remués, ne sont pas sans mérite.

On peut dire à cet égard que plus la mission de la cavalerie est importaute, plus on exige d'elle de travail intelligent et de célérité, moins elle souffre; c'est la cavalerie qu'on n'utilise pas et qu'on laisse languir qui se fond et dépérit.

L'armée prussienne conserve ses cuirassiers pour des raisons de recrutement (tant pour les

officiers que pour les soldats). Mais on les emploie absolument comme les dragons, les hussards, les uhlans. On exige d'eux la même promptitude que des autres.

Dans un combat de cavalerie, les troupes à cheval, munies d'armes défensives peuvent, à mobilité égale, avoir quelque avantage. A Sadowa, la poursuite prussienne fut plusieurs fois entravée par les cuirassiers autrichiens.

Le rapport sur la campagne de 1866, par le général de Moltke, si sobre en appréciations, se bornant à l'exposé pur et simple des faits, contient une phrase qui est à méditer : « C'étaient encore des cuirassiers ! » dit le chef d'état-major prussien, quand il retrace la ténacité avec laquelle la cavalerie autrichienne a sauvé les débris de l'armée et la difficulté qu'éprouvait la cavalerie prussienne pour frayer un passage à la poursuite.

Dans tous les cas, il faut que les cuirassiers rentrent dans l'une des deux espèces de cavalerie utile, c'est à dire qu'ils soient consacrés spécialement à l'action par l'arme blanche ou qu'ils puissent à l'occasion agir par leurs feux. Dans le premier cas, ils feront bien de s'armer de la lance ;

dans le second, du sabre et de la carabine. Il est évident que c'est l'action par l'arme blanche, et par conséquent l'armement des lanciers qui leur convient logiquement, et nous nous arrêtons à cette conclusion. Seulement, l'idée de voir des cuirassiers armés de manière à pouvoir prendre leur rang dans les corps indépendants n'est pas aussi neuve qu'elle en a l'air au premier abord; c'est là, au contraire, un souvenir tout à fait national à la Belgique.

Je dois à l'obligeance de M. de Robaulx de Soumoy, auditeur général de l'armée, d'avoir pu prendre connaissance des documents au moyen desquels il a mis en relief, avec tant d'intérêt, certaines parties de notre histoire militaire au XVIe et XVIIe siècles [1]. J'y ai trouvé l'ordonnancement complet de la cavalerie des Pays-Bas qui remporta sous le comte d'Egmont les victoires de Saint-Quentin et de Gravelinnes, et des renseignements assez curieux sur les régiments wallons, de « cuirassiers noirs [2] » qui prirent part à

[1] Les mémoires de *Ferry de Guyon* et ceux du *Seigneur Du Cornet*, publiés et annotés par M. de Robaulx de Soumoy, dans la collection de la société de l'histoire de Belgique.

[2] Commandés par le célèbre colonel Jean Barodz, dit

la guerre de trente ans. Ces troupes, dont le service fut très actif, dont la mobilité fut très grande, étaient armées du sabre droit, d'une carabine se chargeant par la culasse, à canon octogonal, d'une paire de pistolets ; elles portaient parfois la cuirasse busquée, étaient coiffées de la salade, à laquelle ressemble beaucoup le casque des cuirassiers prussiens ; de plus, les hommes étaient chaussés de grandes bottes recouvrant les cuisses, du même modèle que celles des Prussiens.

La transformation complète qui s'opère aujourd'hui dans le rôle de la cavalerie a beaucoup d'analogie avec ce qui s'est passé pour cette arme à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle ; aussi l'étude attentive de cette époque est-elle très intéressante ; l'usage généralisé des armes à feu mettait les tacticiens, en ce qui concerne la cavalerie, dans une situation à peu près semblable à celle où nous nous trouvons depuis le perfectionnement de ces mêmes armes ; on constate qu'ils en sont arrivés à des conclusions qui

Gaucher ; le seigneur de la Motte, lieutenant-colonel, Albert de Waldstein, capitaine, etc. Leur recrutement s'étendait aux Flandres et au Limbourg.

ont beaucoup de rapport avec les nôtres ; leur cavalerie a été divisée en compagnies de lances (destinées au service du champ de bataille) et en escadrons de stradiots, batteurs d'estrade, cuirassiers, arquebusiers, qui fonctionnaient comme cavalerie indépendante, et avec une mobilité dont, souvent, nous sommes très loin. Les principes de l'art militaire de cette époque furent fondés, après bien des tâtonnements, par le prince Maurice de Nassau et par son frère Henri [1], ainsi que par

[1] L'innovation principale en ce qui concerne la cavalerie et qui est due au prince Maurice, est la création de la cavalerie légère et la formation définitive de ses escadrons.

Ces corps qui portaient cuirasse et salade, reçurent pour armement le sabre (la latte) et la carabine à rouet dont l'invention arriva juste à point, car il eut été impossible d'armer la cavalerie d'arquebuses à mêches.

Le fusil à rouet apparut alors, absolument comme la carabine à répétition s'impose aujourd'hui. C'est ainsi que l'on vit le rôle de la cavalerie définitivement arrêté, et cette arme rendre ensuite les plus grands services.

Les mèmes faits se passent aujourd'hui et dans des circonstances qui ont les plus grands rapports entre elles. Ce qui prouve que les faits de guerre ne sont jamais absolument nouveaux.

Spinola adopta également la création de la cavalerie légère et subdivisa avantageusement ses troupes à cheval en compagnies de lances et en escadrons armés dans le but de faire feu.

Spinola; on sait qu'ils firent école et qu'ils formèrent les généraux de l'époque de Louis XIV.

Les travaux d'alors ont d'abord l'intérêt d'un rapprochement évident, mais ils nous montrent que les grands progrès dans l'art militaire, qu'ils ont consacrés, sont dus en grande partie à des princes des Pays-Bas, à des officiers belges, ou à des militaires qui combattaient soit sur notre sol, soit à l'étranger, mais à la tête de troupes belges[1].

[1] Les ouvrages les plus intéressants à consulter à ce sujet sont :

« *Le maistre de camp général, description et instruction de la charge de maistre de camp*, touchant la conduite du gouvernement d'une armée, (en langue italienne) par George Basta, *comte du St-Empire, traduit en français par Jean de Bry*, 1617. » Ce George Basta était petit fils du commandant de la cavalerie albanaise (stradiots) de Charles-Quint. Il se signala sous Farnèse, en Belgique et en France, et sous l'archiduc Albert qui en fit le lieutenant-général de la cavalerie (armée de Spinola). Il devint seigneur belge par son mariage avec Anne de Liedekerke.

« *Le gouvernement de la cavalerie légère*, » par le même.

« *Règles militaires du chevalier de Melzo touchant la cavalerie, traduit de l'italien par Paul Varroy*, 1615. » Melzo commandait la cavalerie légère en Belgique. Il se distingua sous Spinola à Ostende, à Nieuport et en Frise.

« *L'art militaire à cheval et l'art militaire pour l'infanterie* », par Jean-Jacques de Walhausen, capitaine des

Dans le rôle nouveau qui est dévolu à la cavalerie, se présente souvent pour elle, ai-je dit, la nécessité d'agir d'une manière indépendante avec de l'artillerie à cheval, et d'occuper, de surprendre, de défendre certaines positions. Elle doit alors pouvoir mettre à pied une certaine partie de son effectif, et faire un feu instantané aussi

gardes, 1616, dédié à Maurice comte de Nassau, prince d'Orange. »

En 1619, Albert de Waldstein depuis si célèbre sous le nom du duc de Friedland et de Mecklembourg, alors simple colonel de cavalerie, au service de l'empereur, était entré en correspondance avec les archiducs (Albert et Isabelle), et avait obtenu d'eux l'autorisation de recruter dans les Pays-Bas un régiment de cuirassiers (cavalerie légère d'alors), « sorte de cavalerie qu'ils ne peuvent se procurer ailleurs », telle est l'origine de ces corps de cavaliers wallons qui ont contribué si puissamment à la gloire de ce grand capitaine dont l'impétueuse bravoure a été célébrée par Schiller. (Note de M. de Robaulx, mémoires du seigneur du Cornet, tome Ier, 118).

En parcourant la liste des officiers de ces régiments de cavalerie qui accomplirent un progrès analogue à celui qui est à l'ordre du jour aujourd'hui, on peut se convaincre combien ils nous tenaient de près.

Colonels : Gaucher sieur de Marchaulx, le prince d'Epinoy, Jean de Nassau, Albert de Ligne, de Burgaert.

Capitaines : de Gavre, de Fiennes, Jean de Mérode, de Melun, vicomte de Gand, Fauche et Lejeune (Hainaut), de Chasteler, Van der Gracht, d'Andelot, etc.

nourri que possible. Le fait est arrivé journellement dans la guerre d'Amérique et souvent dans la campagne de 1870-71. Il avait été réglementé chez nous dès 1862.

On peut ajouter deux circonstances où une bonne arme à feu est utile à la cavalerie pour toutes les surprises de nuit.

Les feux à cheval, en éclaireurs, quelques rares qu'ils soient, doivent entrer en ligne de compte quand il s'agira de définir les qualités techniques de l'arme à feu.

La guerre d'Amérique est très intéressante à étudier dans ses rapports avec l'action de la cavalerie. Au début, les Américains ne possédaient pas de troupes à cheval; l'idée de « cavalerie » ne cadrait pas avec l'esprit américain[1]. Parmi les chefs, aussi bien que parmi les populations, régnait une ignorance complète de l'organisation et du rôle de la cavalerie. Cependant, au bout de quelque temps, la cavalerie américaine devint très remarquable et les services qu'elle rendit par sa mobilité, son énergie, son intelligence peuvent encore servir de leçon à nos officiers d'Europe[2].

[1] Dans le Nord, bien entendu.

[2] Il en est ainsi dans toutes les campagnes faites aux

Pendant les quatre années que dura la guerre de séparation, la cavalerie américaine, par ses transformations successives, résuma toute l'histoire des troupes à cheval. Au début on la vit peu nombreuse et armée de la lance (coureurs de la Virginie). Ces lanciers, peu exercés, jetèrent leur arme au premier combat pour se servir du sabre. Ce fait est général pour les lanciers novices : la lance n'est supérieure qu'à la condition d'être bien maniée.

Puis le rôle de la cavalerie s'accentuant dans les *raids* si remarquables qu'elle accomplit, elle se prit d'un grand engouement pour les armes à feu. Les inventions les plus récentes furent employées; carabines à aiguilles, à percuteurs centraux, à répétition, systèmes Spencer, Henry et Winchester-Henry, si bien que l'on vit des lignes de cavalerie faire le coup de feu et donnant en plein dans l'erreur qui consiste à négliger l'impulsion pour une fusillade impuissante.

Enfin, faisant la part des circonstances, les généraux américains arrivèrent aux mêmes conclusions que celles pratiquées dans les armées eu-

colonies où les corps de cavalerie doivent compter sur leurs propres ressources.

ropéennes, à savoir : que l'arme blanche et l'arme à feu ont leur rôle essentiellement distinct. Ils parvinrent à rendre aux cavaliers américains leur grande mobilité, leur impulsion, et l'on subdivisa les corps de cavalerie en troupes destinées à l'action par l'arme blanche, et en troupes susceptibles de faire le coup de feu à pied à un moment donné. C'étaient des corps ainsi composés qui, avec leur artillerie légère, se suffisaient à eux mêmes pendant des marches de près d'un mois en pays ennemi, où l'on faisait jusqu'à 50 milles par jour et où l'on causait aux territoires, aux villes des adversaires, de véritables désastres.

Afin de donner à l'arme à feu toute l'importance qui lui revient, sans porter atteinte aux qualités essentielles de la cavalerie, on s'est fixé jusqu'ici pour une bonne carabine se chargeant par la culasse. Les conditions que doit remplir cette arme ressortent de son usage. Il faut examiner :

1° Le système de chargement le plus convenable à cheval et à pied ;

2° Calibre et portée (tir) ;

3° Poids et solidité ;

4° Longueur et aspect extérieur.

Les armes se chargeant par la culasse se classent en trois groupes :

Systèmes à aiguille, mouvement longitudinal.

Systèmes à boîte, mouvement latéral.

Systèmes à bloc, mouvement vertical.

Les systèmes à aiguille ont de grands inconvénients pour la cavalerie; la sécurité n'est pas assez grande pour le tireur.

Le chassepot de la cavalerie française est meilleur comme tir que le zünnadelgewehr de la cavalerie prussienne. Ce dernier, cependant, est plus pratique comme maniement; il est plus court, plus portatif que le premier ; mais il est inutile de s'y arrêter : les fusils à aiguille sont les premiers qui aient été mis en usage dans les armées. C'est assez dire qu'ils ont trouvé leurs maîtres dans les inventions plus récentes.

Systèmes à boîte, mouvement latéral, meilleur que le précédent; le poids des armes à boîtes, les rend impropres à la cavalerie; l'aspect extérieur offre trop d'aspérités.

Les systèmes Mont-Storm, Albini-Brandlin, Snider et Tersen rentrent dans cette catégorie.

Les systèmes à bloc, mouvement vertical ont détrôné les systèmes à boîte.

Les armes à bloc, sont les meilleures à cheval. Les deux principaux fusils de ce système sont le Comblain et le Tackels-Gérard[1]. La comparaison entre les deux armes reste à l'avantage de la dernière. Le Comblain a un mouvement automatique ; le bois est de deux pièces ; la détente est logée le long de la boîte avec laquelle elle forme corps, et l'arme est lourde.

Ces inconvénients n'existent pas dans le Tackels-Gérard dont les avantages sont les suivants :

Mécanisme simple, solide et facile à manier.

Extraction assurée.

Tous les agents reconnus comme nuisibles aux armes de guerre se chargeant par la culasse ne sauraient porter atteinte à l'arme.

Le bois est d'une pièce.

L'arme est solide et légère.

Elle porte un marteau, ce qui est nécessaire, comme repère, à une arme de cavalerie.

[1] Pendant la dernière guerre, un soldat bavarois inventa un mécanisme à percussion centrale, qui parut si recommandable, que les troupes bavaroises qui faisaient partie de l'armée d'investissement de Paris, reçurent cette nouvelle arme ; sans la connaître encore à fond, il est permis, à en juger d'après l'aspect extérieur, de la classer parmi les systèmes à bloc.

Comme sécurité, solidité, et légèreté le Tackels l'emporte sur le Comblain et d'ailleurs il remplit les conditions déterminées par les commissions de cavalerie à savoir :

Longueur totale, 0^m96 minimum, 1^m00 maximum.

Poids total, 2k.75 maximum.

Distance entre les anneaux de bretelle, 0^m63

Distance du centre de gravité au milieu de la plaque de couche, 0^m38 à 0^m42

Calibre du canon, $11^{mm}00$

Diamètres intérieurs du canon.	Au tonnerre,	$0^{mm}026$
	Au milieu,	0^m018
	A la bouche,	0^m0165

Le canon sera en acier fondu :

Rayures.	Nombre,	4
	Largeur,	$5^{mm}00$
	Profondeur,	$0^{mm}6$
	Pas.	0^m30

Longueur de la partie filetée du canon, 0^m20

Diamètre extérieur de la partie filetée du canon 0^m0236

La crosse aura la pente de celle du fusil Chas-

sepot et la même forme de couche; sa longueur sera d'environ 33 à 34 centimètres.

La hausse aura la forme de celle du fusil actuel de l'infanterie belge et devra permettre de viser à 100, 200, 300, 400 et 500 mètres.

La balle pèsera 25 grammes.

La charge de poudre 4 grammes, poudre d'infanterie belge.

La cartouche métallique belge est de rigueur.

A l'époque où le gouvernement a déterminé ces conditions indispensables à une bonne arme à feu de cavalerie, les armes se chargeant par la culasse, seules, avaient atteint un degré de perfectionnement qui pouvait en faire préconiser l'usage. Les carabines à répétition étaient tellement imparfaites qu'elles n'étaient point recommandables[1]. Cependant en définissant le rôle des

[1] Les carabines à répétition connues jusqu'ici sont les Spencer, les Henry et les Winchester-Henry. Leur fabrication est défectueuse. Leur usage dans la guerre d'Amérique a donné lieu aux plus grands inconvénients. Pendant la guerre récente, un régiment d'éclaireurs à cheval, commandé par M. de Bourgoin, (armée de la Loire), a reçu des carabines Spencer à répétition. Il a été constaté que le magasin de cartouches dans la crosse est d'un chargement difficile; que la cartouche passe mal dans le canon, que l'arme est vite hors d'usage et que les cartouches font long feu.

corps indépendants de cavalerie, j'ai établi qu'il était de première importance que la cavalerie put, à un moment donné, garder ou occuper une position et agir par elle-même, sans le secours de l'infanterie placée à grande distance et sous la protection de ces corps indépendants.

Les feux des troupes de cavalerie qui ont mis pied à terre, doivent, dans ce cas, être d'autant plus nourris que l'effectif de ces troupes est nécessairement plus faible, et d'autant plus intenses qu'ils sont destinés à agir d'opportunité. Il est donc évident que tout l'avantage est du côté de la carabine à répétition qui permet de brûler plusieurs cartouches sans recharger.

Convaincu de la justesse toute logique de cette considération, je me suis adressé à un de mes camarades, M. le capitaine Tackels, et, en lui exposant mes idées, je lui ai fait remarquer qu'elles ne pouvaient conduire à une solution pratique, qu'à la seule condition d'avoir une carabine à répétition présentant un degré supérieur de perfection.

M. Tackels, dont les travaux remarquables en armurerie militaire sont trop avantageusement connus, pour qu'il faille faire l'éloge de ses talents

spéciaux, s'est mis à l'œuvre et est parvenu à construire une arme à répétition que l'on peut mettre en toute confiance dans les mains des troupes à cheval.

Cette arme est tellement bien conditionnée que désormais, conserver ou adopter une arme se chargeant par la culasse serait en quelque sorte tourner le dos au progrès, tant au point de vue de la science de l'armement qu'au point de vue militaire qui nous démontre ce que la cavalerie est appelée à faire de ses armes à feu.

Il semble donc que l'arme de M. Tackels vient juste à point pour permettre à la cavalerie de remplir son rôle et je n'hésite pas à en préconiser l'usage d'une manière absolue.

Le système de fermeture de cette carabine est à bloc, mouvement vertical, avec percution centrale directe.

Le cavalier peut mettre pied à terre, remonter à cheval, jeter l'arme à la bretelle sur l'épaule, sans aucun danger; elle est très solide et légère.

En voici un aperçu sommaire :

L'arme a deux canons superposés. Le canon supérieur contient la cartouche prête à être tirée.

La canon inférieur, plus léger, sert de tube magasin; les munitions sont poussées par la pression d'un ressort. Par un mécanisme ingénieux, le mouvement alternatif du bloc qui sert à armer et à extraire la cartouche brûlée, c'est le bloc lui-même qui fait passer la nouvelle cartouche du tube magasin, dans le canon. Tout le mouvement se résume donc ainsi :

1° Descendre le pontet de sous garde (à ce mouvement l'extracteur agit et le bloc reçoit la nouvelle cartouche).

2° Fermer l'appareil (le bloc en remontant porte la nouvelle cartouche dans la chambre).

3° Tirer.

Le tube magasin contient dix cartouches ordinaires plus celle dans la chambre ce qui porte à onze le nombre de coups que l'on peut tirer successivement.

Le prix de cette arme ne dépasse pas celui du Comblain.

Cependant la longueur démesurée de la cartouche d'infanterie, empêche l'armement au moyen de carabines à répétition, d'être parfait.

Mais là encore, la science a parlé et elle permet de rendre meilleur encore l'usage de ces armes.

La cartouche d'infanterie est distancée par la poudre comprimée[1]. Le capitaine Tackels entrant tout à fait dans les vues nouvelles, a complété son arme ; sa cartouche se compose d'une poudre prismatique comprimée avec évents. Les cinq grammes de poudre n'ont pas plus d'un centimètre et demi de hauteur.

Le cavalier pourrait porter beaucoup plus de munitions, ce qui est la conséquence forcée, et du rôle de la cavalerie, et de l'usage de l'arme à magasin.

Le prix de revient de la cartouche serait sensiblement diminué.

Le capitaine Tackels en approfondissant encore l'application de l'idée, a été conduit à adopter un projectile qui, au moyen d'un alliage heureux, aura, à densité égale, et 11^{mm} de calibre, 3 fois son diamètre comme longueur. Il en résulte une meilleure pénétration et une trajectoire plus rasante que jamais.

[1] La question de la poudre comprimée a fait un pas immense vers son adoption pour les armes de guerre, depuis que la commission anglaise a été amenée pour la première fois à prendre en considération l'étude de cette nouvelle munition (livre bleu, parlement anglais, 1869).

Tel est l'ensemble de cette excellente arme qui répond certainement en tous points, aux idées qui doivent être les seules à prévaloir dans l'organisation, l'emploi et l'instruction des troupes à cheval[1].

Enfin, et pour en finir avec l'armement, soit qu'il faille armer la cavalerie destinée à agir par ses armes blanches, ou celle qui peut éventuellement se servir de ses armes à feu, corps indépendants, ou régiments divisionnaires, il est indispensable de donner à chaque cavalier un pistolet, comme arme de sûreté personnelle; serré de près,

[1] Depuis l'année dernière le gouvernement belge a mis définitivement en usage dans la cavalerie le mousqueton Comblain. C'est un progrès sans doute. Cette arme est meilleure que le chassepot de la cavalerie française et que le mousquet prussien. Mais je n'en maintiens pas moins mes conclusions relatives à l'arme à répétition. C'est la véritable arme à feu de cavalerie, et l'adoption du Comblain n'est qu'une demi mesure. On apprendra un jour qu'une puissance militaire, à la suite d'études et d'expériences, a adopté une carabine à répétition, et dès lors notre armement sera détrôné. Pourquoi n'avons-nous pas été cette puissance là ? La question d'argent empêchera alors une nouvelle transformation, absolument comme elle empêche un progrès nouveau dans nos fusils d'infanterie qui sont aujourd'hui bien distancés.

l'homme à cheval en fait le plus grand cas. La préférence est naturellement accordée au revolver. La cavalerie prussienne possède le revolver; l'arme se suspend à la ceinture du côté droit.

Le capitaine Tackels s'occupe également d'un revolver perfectionné à percussion centrale et avec extracteur, de manière que le cavalier puisse débarrasser son pistolet des six douilles brûlées, ou d'une seule, au besoin; la cartouche serait la même que celle de la carabine à répétition. Ces deux armes formeront un ensemble complet[1].

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

Le rôle de la cavalerie est désormais défini :

1° Agir en corps indépendants, grandes masses couvrantes, corps détachés d'une force imposante, sans infanterie, mais le plus souvent avec de l'artillerie à cheval. Opérer avec une vitesse d'impulsion, de mouvements, de translation, et avec une intelligence en rapport avec les

[1] Il s'est trouvé quelqu'un pour déclarer au parlement belge, il n'y a pas longtemps, que le revolver n'est pas une arme assez perfectionnée, assez simple pour être mise dans les mains de la troupe?. ?. ?...

nouveaux moyens d'action et de locomotion des armées.

Ce rôle, a autant d'importance dans l'offensive que dans la défensive; celle-ci, exigeant peut-être plus encore, de la part des troupes à cheval, que les opérations offensives.

il a pris place parmi les opérations de premier ordre en stratégie et il nécessite des effectifs plus nombreux que dans le passé.

2° Mission de la cavalerie sur le champ de bataille. De principale qu'elle était autrefois, elle est devenue secondaire. Elle reprend une importance décisive dans des cas particuliers à discerner, tels que celui où l'on doit combattre des troupes de qualité inférieure. Poursuivre l'ennemi, couvrir une retraite, s'interposer entre les corps qui poursuivent et ceux qui sont poursuivis sont des faits de guerre qui rentrent dans la mission du champ de bataille; c'est le trait d'union qui existe entre l'action de la cavalerie et celle qui lui revient pendant que l'armée manœuvre stratégiquement.

En présence de ces deux ordres de faits bien distincts, l'arme blanche garde son importance;

elle combine ses effets avec ceux de l'impulsion et de la rapidité qu'on doit exiger des troupes à cheval.

L'arme à feu, de secondaire qu'elle était, a vu son emploi grandir et devient de première nécessité.

Il en résulte que les troupes à cheval doivent en général se subdiviser en cavalerie destinée à agir spécialement par l'arme blanche et en cavalerie propre à agir momentanément par ses feux, tout en gardant toutes deux la même éducation, afin de pouvoir faire ensemble partie des corps indépendants.

L'armement de ces deux subdivisions peut se résumer ainsi :

Pour l'une : la lance, le sabre, le revolver; pour l'autre : le sabre, la carabine à répétition, le revolver.

Il n'y a aucun inconvénient à ce que les armées qui possèdent des cuirassiers, des dragons, etc., les conservent; elles peuvent en tirer parti au point de vue du recrutement. Mais il est essentiel que cuirassiers, dragons, lanciers, hussards, guides ou chasseurs, soient par leur mobilité, leur instruction et leur armement, capables

de rentrer dans l'une des deux catégories énoncées ci-dessus, et de prendre la même part à la double mission assignée désormais à la cavalerie. La qualification de grosse cavalerie, de cavalerie de réserve, et la démarcation qui en résultait, n'existent plus.

CONCLUSIONS RELATIVES A L'ORGANISATION ET PARTICULIÈREMENT APPLICABLES A LA BELGIQUE.

En Belgique nous possédons les deux classifications qui doivent à l'avenir se partager la cavalerie.

La réorganisation de 1862 a été un pas décisif dans ce sens. Le rôle de notre armée, paraissant devoir être défensif et, par conséquent, beaucoup plus difficile à remplir que lorsqu'il est possible de passer à l'offensive, il est évident que la proportion de cavalerie devient insuffisante. En effet, la concentration de nos forces offrira toujours certaines difficultés à cause du peu d'étendue qui sépare notre frontière du milieu de notre territoire, au centre duquel un corps indépendant de cavalerie pourrait pénétrer en une étape[1].

[1] Cette réflexion est encore vraie dans le cas où l'application du service obligatoire en Belgique nous donnerait la

Par la même raison, il sera toujours dangereux pour nous d'aventurer trop près de nos frontières des corps d'infanterie et d'artillerie qui y seraient rapidement coupés.

Le rôle de masses couvrantes et de corps indépendants est donc très important quand il s'agit de la défense ou de la surveillance de la frontière ouverte d'un aussi petit État que le nôtre. Il appartient, de fait, à des colonnes de cavalerie et d'artillerie à cheval, très mobiles et capables de tenir la campagne au moyen de leurs propres ressources.

Il conviendrait donc de pouvoir disposer d'un effectif plus considérable de cavalerie, et de donner à celle-ci une éducation plus conforme avec les nécessités de la stratégie rapide qui prévaudra dans l'avenir. Il importe que cette arme ouvre les yeux sur ce point essentiel [1].

certitude d'une mobilisation complète en huit jours de temps. Voir à cet égard le travail que j'ai publié sur le service obligatoire dans la *Belgique militaire* des 5, 12 et 19 février 1871.

[1] Depuis deux ans que ces lignes sont écrites on a lancé les officiers de cavalerie dans la voie des examens et des travaux techniques, en dépassant, je crois un peu le but, et en négligeant le côté pratique de l'instruction. Je reviendrai plus loin sur ce point.

Quant à l'armement, sauf la lance, tout est à créer.

Avant de poser des conclusions relatives au chiffre d'effectif que notre cavalerie doit atteindre, je désire entrer ici dans quelques détails, au sujet du rôle qu'elle doit jouer dans la défense de notre petit et si vulnérable territoire. A cet effet, revenons sur ce qui s'est passé en 1870. Il n'est pas douteux que, lors de la déclaration de guerre entre nos puissants voisins, nous pouvions considérer notre territoire comme menacé; la proximité du théâtre de la lutte donnait toute vraisemblance à un envahissement, sinon prémédité, au moins fortuit. Tout le monde sait qu'à plusieurs reprises, notamment le jour de Sedan, c'est providentiellement, par un concours de circonstances qui ne se reproduiront pas deux fois, que les hostilités n'ont pas été portées dans nos provinces, et cela en dépit de notre neutralité, à laquelle on a beau donner des garanties nouvelles, mais qui n'est que lettre morte quand le canon se mêle de la partie.

En présence de prévisions si vraisemblables, il fallait nous mettre en devoir de faire respecter, par la force, cette neutralité si menacée.

Le principe défensif en Belgique repose sur la forteresse d'Anvers. On la mit donc en état de défense et l'on créa une armée d'observation, destinée à couvrir notre base d'opération et à garantir nos frontières.

Au bout de quinze jours de mobilisation, qu'arriva-t-il? Nous eûmes tout lieu de croire alors que le pays ne serait pas envahi, par le fait même de la guerre ; les belligérants ayant porté leurs lignes d'opérations vers la Sarre et la Moselle.

Nos provinces du sud-est étant seules menacées d'incursions ennemies, on y transporta l'armée d'observation, qui fut ainsi séparée de notre base défensive par la vallée de la Meuse. Lors des événements de fin d'août et du 1er septembre, lorsque les armées allemandes et françaises s'étaient rapprochées et se trouvaient aux prises tout près de nos frontières, dans quelle position étions-nous ?

Il vaut mieux l'examiner en toute franchise et impartialité, afin que notre armée puisse retirer un profit sérieux des enseignements du passé. Nous étions établis sur notre frontière du sud-est dans un ordre analogue à celui que l'armée française occupait un mois avant sur la frontière

nord-est de la France, ordre défectueux qui lui fût si fatal ; c'est à dire que, peu nombreux, nous étions disséminés sur la longue distance qui sépare Arlon de la Meuse, et cela en pays coupé ! De plus, exactement comme les Français à Wissembourg, Forbach, Saint-Avold, etc., nos postes extrêmes étaient composés d'infanterie et de cavalerie mêlées, sans avoir au loin, un rideau protecteur de cavalerie qui eût permis à nos forces de se concentrer en un point central du Condroz, de façon à s'opposer sérieusement à un envahissement auquel on pouvait de nouveau s'attendre chaque jour à la fin d'août. Qu'aurions-nous fait, disposés dans cet ordre, si un des généraux belligérants, pour manœuvrer, sauver son armée ou s'assurer un avantage, eût carrément percé notre ligne? Notre mission tournait au sacrifice ; le sacrifice eût été généreusement accompli ; mais eût-il été profitable au pays ? Il est permis d'en douter.

Au lieu de procéder de la sorte, supposons qu'on eût établi l'armée d'observation sur la Meuse, de façon à en occuper les passages depuis Ivoir jusqu'à Huy, et qu'on eût ainsi commandé les premiers plateaux du Condroz ; et qu'en même temps on eût lancé vers la frontière un rideau de cava-

lerie, opérant en corps indépendant; qu'en serait-il résulté? En cas d'envahissement ce rideau se repliant permettait à l'armée de s'avancer en masse ou d'attendre en ordre, pour barrer le chemin à l'agresseur; elle se tenait maîtresse des passages de la Meuse et en communication avec notre base d'Anvers. Les événements tournant au contraire vers la solution inespérée qu'ils eurent, le rideau de cavalerie restait encore dans sa mission en recevant, désarmant et dirigeant vers l'intérieur les colonnes débandées que nous avons internées.

D'ailleurs, et pour l'avenir, il est bon de se faire à cette idée que la défense du pays, basée sur Anvers, ne consiste en aucune façon dans l'abandon du pays pour s'en restreindre à la défense de la position de l'Escaut. Cette position, considérée dans son ensemble, est assise sur la ligne du Rupel et du Demer, ayant Termonde à l'aile droite, Diest à l'aile gauche, Malines au centre, et Anvers avec son camp retranché en arrière comme base.

Or, l'armée opérant dans cette position a précisément Bruxelles en face à petite distance (3 lieues 1/2). Il est impossible d'admettre dès lors, que l'on puisse laisser cette grande cité ex-

posée aux contributions énormes que les éclaireurs ennemis pourraient venir y lever sans danger. Par conséquent on est conduit à la nécessité d'une bonne et solide cavalerie qui, rayonnant en avant de la position défensive du Rupel-Demer, couvrìrait de sa protection une bonne partie du Brabant.

De plus, en considérant la ligne de Termonde-Diest, comme purement défensive, les travaux de reconnaissance de notre état-major ont fait constater qu'il existe en avant d'elle et presque parallèlement une ligne de positions militaires très avantageuses, et qui doivent être le véritable emplacement de concentration pour l'armée au début d'événements futurs. Cette ligne part d'Alost (droite), se dirige par Assche vers Vilvorde et, de là, sur le plateau de Cortemberg et Louvain. Installée dans cette zône, l'armée peut rayonner par sa cavalerie avancée dans toute la vallée de la Dendre, vers Audenarde, etc., dans celle de la Senne, en couvrant Bruxelles, et dans celle de la Dyle jusque vers Charleroy, et commander les passages de la Meuse dans la direction de Diest-Maestricht. Situation centrale par conséquent, qui permet de se porter au point me-

nacé des frontières et de se retirer éventuellement vers le Rupel[1].

Pour mettre à exécution ce plan d'opération bien défini, et qui est le seul pratique, il va de soi qu'il faut passer par une augmentation de notre cavalerie ; son service couvrant l'exige ; et si ce service n'est pas rempli tel que je viens de l'esquisser, on peut affirmer qu'il n'y a point de défense sérieuse pour le pays.

Je n'ignore pas que lorsqu'on demande une consolidation, une augmentation ou une meilleure répartition de notre état militaire, on est mal accueilli en Belgique, car il semble à nos gouvernants que le retour des éventualités menaçantes de 1870 ne puisse reparaître d'ici à longtemps. C'est peut-être vrai, mais est-ce là une

1. Il n'y a rien de nouveau du reste dans cette surveillance de notre territoire par des corps volants. Dans la campagne de 1672, le roi Louis XIV et le maréchal de Turenne, partent de la haute Sambre ; traversent la Belgique, passent le Rhin à Tolhuys et arrivent à quatre lieues d'Amsterdam. Nos princes et leur petite armée étaient tournés ; lorsque le prince d'Orange, partant des rives de l'Yssel, tente un coup hardi et, par une pointe audacieuse, traverse le Brabant et menace Charleroy. Cette opération suffit à faire reculer l'armée française vers Utrecht. Amsterdam et La Haye étaient dégagés.

raison pour être, comme toujours, insouciant de l'avenir. On peut prévoir, au contraire, que la nation française a beau se livrer maintenant à une débauche de parlementarisme qui l'énerve et l'épuise de plus en plus, mais qu'il arrivera un moment où elle songera aux mutilations de la France, et alors, entrant dans le côté sérieux de son affliction, elle se régénérera par de mâles préoccupations. La partie saine de la nation reprenant alors de plein droit la parole et l'action, dont la minorité malsaine, sous différentes formes, s'arroge induement la possession, il pourra se présenter une occasion semblable à celle qui s'offrit à l'habileté du cardinal de Richelieu, et le conduisit à entrer en lutte vers la fin de la guerre de trente ans; ce fut cette politique adroite et pleine de décision qui valut à la France la conquête de l'Alsace, après une campagne faite en Belgique; car il n'est pas admissible, ne l'oublions jamais, que Metz et Strasbourg étant aux mains de l'Allemagne, une armée française soit assez follement conduite pour commettre une faute double de celle qui la fit se renfermer et battre en 1870, dans l'étroit espace des lignes de la Sarre, et qu'elle aille se butter de propos

délibéré à ces deux obstacles inexpugnables.

Cette armée, au contraire, n'aura qu'une ligne d'opération à choisir, celle de Sambre et Meuse; et réciproquement, si l'armée allemande est destinée à prendre l'offensive dans de futurs événements, et qu'elle veuille déboucher de l'Alsace-Lorraine pour fondre sur la Champagne et sur Paris, son flanc droit sera tellement exposé aux entreprises d'une armée française qui opérerait dans le Nord avec la grande place de Lille pour pivot, qu'elle se hâtera de rapprocher les hostilités de la Champagne vers la frontière du nord, et dans un cas comme dans l'autre nous voilà toujours compromis dans l'aventure.

En présence de ces considérations, qui s'imposent à tous les hommes du métier par leur évidence, croit-on que l'armée puisse conserver intacte sa force morale, quand elle voit l'insouciance s'ériger en système et que rien ne s'apprête à la soutenir?

Je termine par des chiffres : ils exprimeront les proportions strictement nécessaires auxquelles doit atteindre notre cavalerie.

Soit que nous disposions des ressources que pourra nous donner le recrutement obligatoire,

soit que nous soyons les derniers en Europe à nous en tenir au système absurde et injuste du tirage au sort, nous comptons, lors de la mobilisation de l'armée, sur cinq divisions actives, partagées en deux corps de deux divisions, avec une division de réserve.

Chacun de ces corps ne peut être gardé que par une brigade de cavalerie de deux régiments (corps indépendant et masse couvrante)[1].

La réserve de cavalerie[2], ou corps indépendant, destinée à opérer devant la totalité de l'armée, ou simplement destinée à relever dans leur service les brigades couvrantes attachées aux deux corps, devrait logiquement se composer d'une division de quatre régiments.

La cavalerie divisionnaire ne peut être efficace qu'à la condition de se composer de quatre escadrons, soit un régiment par division mixte. Ce qui donne quatre régiments pour les quatre divisions de ligne, et supposons que la 5e division de réserve n'ait point de cavalerie affectée à son

[1] Cavalerie de corps d'armée, et j'entends par régiment sur pied de guerre, un effectif de 650 à 670 chevaux répartis en quatre escadrons.

[2] Cavalerie d'armée.

service, elle pourrait tirer celle qui lui serait nécessaire de la réserve de cavalerie.

Nous avons donc un total de :

4 brigades à 2 régiments = 8 régiments.
4 régiments divisionnaires = 4 id.

Total : 12 régiments.

Telle est l'organisation que devrait recevoir notre cavalerie, si l'on ne tenait compte que des exigences de l'art militaire[1].

Mais afin de concilier les nécessités militaires avec les obligations budgétaires, on pourrait s'en tenir à l'organisation suivante, qui se recommande non seulement au point de vue financier, mais qui assure à la cavalerie nne complexion gé-

[1] C'est là un fait positif, et toute opération défensive, conduite sur notre territoire, a toujours exigé plus de trois divisions de cavalerie, à plus forte raison devrions-nous en disposer pour notre défense nationale. On connaît assez, du reste, les paroles de Napoléon Ier sur la proportion de cavalerie nécessaire dans les plaines de Belgique. Et, sous le règne de Guillaume Ier nous avions le double de notre cavalerie actuelle; certes ce n'était pas pour défendre ses ports de mer de la Hollande, mais bien pour nos pays de plaine que le gouvernement des Pays-Bas avait adopté cette organisation.

nérale qui la met en harmonie avec le rôle qui lui est dévolu.

Elle se composerait ainsi :

Une division de lanciers, à 2 brigades de 2 régiments	= 4 régiments.
Une division de guides, et chacune à 2 brigades de 3 régiments	= 6 id.
Total.	10 régim.[1].

Au moyen de ces dix régiments, il serait possible, en compensant le défaut du nombre par la qualité et une forte instruction, de pourvoir au service des corps indépendants et des masses couvrantes avec une réserve de cavalerie de 6 régiments (3 brigades de 2 régiments chacune) et 4 régiments divisionnaires.

Ces dix régiments organisés comme je le com-

[1] Quatre régiments de lanciers, cinq régiments de chasseurs et le régiment des guides. Je n'envisage ici que l'organisation de la cavalerie destinée à opérer. Indépendamment des 10 régiments, il serait convenable de créer deux escadrons de cavaliers de remonte chargés, avec leurs cadres, de former le personnel de l'école de cavalerie, les instructeurs, etc. En temps de guerre, les cavaliers de remonte sont précieux près des généraux et aux états-majors.

prends, ne coûteraient pas sensiblement plus que les sept régiments actuels, mais l'organisme en lui-même serait meilleur.

Chaque régiment compterait cinq escadrons sur pied de paix. L'instruction se ferait dans les escadrons. Les escadrons de dépôts seraient supprimés.

Dans chaque régiment on réunirait l'administration centrale, les magasins, etc., sous l'autorité d'un capitaine commandant qui ne relèverait que du chef de corps[1].

Lors d'une mobilisation (mise sur pied de guerre), chaque régiment se formerait à quatre escadrons en y versant les hommes et les chevaux du cinquième escadron et en renforçant les escadrons de guerre d'une partie des cadres du cinquième. Les officiers et sous-officiers du cinquième escadron qui resteraient inoccupés, formeraient un escadron d'instruction, de recrutement et de réserve, destiné à pourvoir aux besoins du régiment, etc.[2].

[1] En Prusse c'est un officier supérieur qui est chef de l'administration des corps, mais il n'y a pas de commandants pour les divisions de deux escadrons.

[2] Ce procédé deviendrait indispensable dans le cas où l'adoption du service obligatoire nous donnerait des réserves

Notre loi sur l'avancement ne s'oppose pas à ce que l'on établisse une différence entre le grade et l'emploi, mais elle empêche que l'on supprime un échelon de la hiérarchie militaire.

En Prusse, l'avancement dans la cavalerie est basé sur le principe qui consiste à faire arriver au commandement des régiments, des officiers capables, jeunes, vigoureux et ayant passé par l'école de guerre.

Il est nuisible du reste, de pousser à l'excès cette tendance de créer, pour chaque emploi, une doublure destinée à remplacer le titulaire s'il venait à manquer; mieux vaut faire arriver, dans ce cas, l'officier qui occupe l'emploi inférieur. C'est le moyen d'augmenter l'émulation et de faire parvenir les jeunes capacités.

C'est ainsi que l'emploi de commandant d'une division de deux escadrons, n'existe pas en Prusse, et l'on voit des régiments commandés par des majors tandis que, dans d'autres commandés par un colonel, des lieutenants-colonels sont en sous ordre.

Sans préconiser un système aussi radical, on

de contingent et des escadrons de cavalerie de garde civique (landwehr).

peut souhaiter de voir l'emploi de chef de corps occupé par des colonels et des lieutenants-colonels.

Il est également admissible de voir supprimer l'emploi de commandant en second. De cette manière on aurait des chefs de corps plus jeunes; comme garantie de capacité, il serait aussi à désirer que le grade d'officier supérieur ne fut accordé qu'au choix et jamais à l'ancienneté; on y verrait alors parvenir, dans la suite, les officiers sortis de l'école de guerre et ceux d'une valeur reconnue[1].

[1] Il n'est pas hors de propos de faire ici des réserves relatives à l'exagération d'examens, de cours, de conférences, d'écoles que l'on fait pleuvoir en ce moment sur notre cavalerie. On remarque le même fait en France. On ne faisait rien avant la guerre; on fait trop maintenant. L'on semble oublier que la première de toutes les qualités de l'officier de cavalerie est d'*être* et de *rester* bon cavalier. Sans celle-là toutes les autres sont nulles. Le défaut principal dans lequel on est tombé est le manque d'ordre dans cet enseignement surchargé. Ainsi, nous avons à la fois, l'école militaire (section d'infanterie et de cavalerie — le Saint-Cyr de France) l'école de cavalerie d'Ypres — aliàs Saumur; l'école des sous-officiers, les cours dans les régiments, les examens des lieutenants à deux degrés. Dans ces conditions on se demande avec crainte, ce que devient la partie pratique, et réellement militaire du métier; qui donc fait

En prévision des services que rendent les détachements de cavalerie soit dans les corps indépendants, soit sur le champ de bataille, il est bon de conserver l'emploi de commandant de division (deux escadrons). Si cet emploi paraît superflu à la manœuvre, il ne l'est pas quand il s'agit de concentrer promptement aux états-majors, les renseignements qui arrivent des fractions détachées à plusieurs lieues en avant de l'armée; et,

le service à la manœuvre et dans les escadrons ou les pelotons? On ne sait que trop combien cette crainte est justifiée, et ce que deviennent des régiments privés de la meilleure partie de leur cadre inférieur. Pour procéder avec ordre et combiner les choses de manière à donner à la cavalerie toute l'instruction scientifique qu'elle doit avoir, en lui conservant ses qualités militaires et pratiques, on doit réfléchir à une chose c'est que, écoles et examens, ne doivent concourir qu'à favoriser l'avancement. Dès lors on pourrait s'en rapporter à l'échelle suivante :

Tous les jeunes gens qui désirent servir dans la cavalerie doivent y entrer comme soldat. Après un temps variable et qui dépend de l'aptitude du cavalier de six à dix-huit mois, les jeunes gens d'avenir, nommés sous-officiers sont envoyés à l'école de cavalerie où ils passent dix-huit mois à deux ans. Le baccalauréat et l'instruction pratique complète du sous-officier suffisent pour l'entrée ; et l'école de cavalerie devient dans ces conditions une fusion entre la section de cavalerie de l'école militaire et l'école de cavalerie actuelle; elle devient par conséquent la seule école pour l'arme. Les sous-

dans le cas d'une action, l'escadron de 160 chevaux ne produit que peu d'effet tandis qu'on peut en attendre un sérieux de la part d'une force de 300 chevaux, qui doivent dès lors être réunis sous un seul commandement. Cette unité de 300 chevaux qui se partage en deux et qui subdivise également le régiment en deux parties égales, est la meilleure dans le service d'éclai-

officiers sortent de l'école comme sous-lieutenants après un examen équivalent à la fusion de ceux de la sortie actuelle de l'école militaire (section de cavalerie) et de l'école d'Ypres. Enfin comme il convient de s'assurer par la suite que les officiers continuent à se tenir intellectuellement au niveau de leur position, et que, d'un autre côté, le grade de capitaine a pris dans la tactique une grande importance, tous les lieutenants qui aspirent dans le courant de l'année au grade de capitaine, seraient astreints à passer une épreuve spéciale à leur métier, devant le conseil des études de l'école de cavalerie ; seule école de leur arme.

Indépendamment de cette filière unique, les lieutenants qui désirent s'assurer par une grande instruction, des capacités supérieures, les bénéfices de l'avancement au choix accordés par la loi à ceux qui passent par l'école de guerre, pourraient comme maintenant s'y rendre et rapporter dans leur arme après en avoir suivi les cours, les vues nouvelles et étendues de l'enseignement de l'état-major.

Ce procédé me parait simple, rationnel, concilie à la fois l'avancement, l'instruction pratique et théorique, tout en conservant aux régiments leur force et leur cohésion.

reurs et dans le service du champ de bataille. Le tableau ci-dessous montre quelle est la différence qui existerait entre le personnel des officiers selon l'organisation de 1868 et celle que je propose [1].

GRADES ET EMPLOIS.		ORGANISATION DE 1868.	ORGANISATION NOUVELLE.
Lieutenant-généraux		2	2
Généraux-majors		3	4
Command. de rég.	colonels . .	7	7
	lieut.-col. .	»	3
Lieutenant-colonels		7	0
Offic. supérieurs command. de div. (2 escadrons).	lieut.-col. .	0	4
	majors . .	19	20
Comm^{t} d'escad. et chefs de l'adm^{n} des corps.	cap. comm^{t} .	56	60[1]
	cap. en sec^{d} .	48	50[2]
Lieutenants		81	110
Sous-lieutenants.		92	110
Totaux. . . .		7 colonels. 7 lieut.-col. 19 majors. 277 off. sub.	7 colonels. 7 lieut. col. 20 majors. 330 off. sub.

[1] Chaque régiment compterait : un chef de corps, colonel

Le régiment de cavalerie sur pied de paix compte annuellement 674 chevaux (rég. à 6 esc.) ou 709 chevaux (rég. à 7 esc.). Et sur pied de guerre 680 chevaux et 816 chevaux.

D'après la nouvelle organisation, nous aurions uniformément des régiments de 5 escadrons sur pied de paix, formant 4 escadrons sur pied de guerre et présentant dans ce dernier cas un effectif de 650 chevaux environ, soit des escadrons de 164 chevaux. L'effectif des fractions nouvelles répondant mieux aux nécessités tactiques que les fractions actuelles [1].

ou lieutenant-colonel; chefs d'escadrons : deux majors ou un lieutenant-colonel et un major; commandants d'escadrons : cinq capitaines commandants: chef de l'administration : un capitaine commandant; un capitaine en second adjudant-major, quatre capitaines en second, un lieutenant-adjudant-major, un sous-lieutenant porte-étendard, dix lieutenants, dix sous-lieutenants.

[1] Le grade et l'emploi de capitaine en second est utile parce que, dans le service d'éclaireurs, l'escadron est souvent partagé en deux petites colonnes de deux pelotons, dès lors un capitaine est nécessaire avec chaque colonne.

Les capitaines en second étant destinés à remplacer immédiatement le commandant d'escadron, mis hors de combat en campagne, il est nécessaire d'en avoir seulement un par escadron actif en temps de guerre, c'est à dire 4 par régiment.

Le régiment prussien sur pied de guerre compte 4 escadrons, 23 officiers et 653 chevaux.

Sur pied de paix, à 5 escadrons, il compte 25 officiers, 5 porte-épées, 672 chevaux.

Note. Il est à remarquer que si l'on parvient à doter le pays et l'armée du service obligatoire, l'organisation que je viens de développer resterait la même. C'est avec le recrutement restreint, tel qu'on le pratique aujourd'hui, que nos troupes à cheval doivent être portées à un chiffre qui semble un peu forcé au premier abord ; en effet, telles qu'elles sont en temps de paix, telles elles restent sur pied de guerre, car il n'est pas possible d'en former d'autres. C'est là le défaut capital de toutes les organisations militaires qui ont pour base le recrutement par voie de milice. Avec le service obligatoire nos troupes à cheval, au moment d'une mobilisation, seraient renforcées des escadrons de garde civique (landwehr), ce qui permettrait de compléter la cavalerie divisionnaire et de donner aux corps indépendants toute l'importance qui convient à un grand déploiement de forces.

Bien que je me sois étendu ailleurs sur l'appli-

cation du service obligatoire en Belgique, il est bon d'en faire connaître ici les principaux résultats.

L'organisation militaire, qui serait le corollaire de ce système de recrutement, aurait le mérite d'être définitive. Au moyen de ce mode de recrutement, nos forces mobilisées, en huit jours de temps, comprendraient deux cent mille hommes pour l'armée et quatre-vingt mille hommes pour la garde civique (qui n'a de commun que le nom, avec la garde civique actuelle, mais qui devient la réserve générale de l'armée).

Le contingent actif appelé annuellement dans l'armée serait de 15 mille hommes; 10 mille hommes feraient partie du supplément au contingent. Actuellement la classe est de 12 mille hommes et l'on se propose de la porter à 16 mille hommes pour n'arriver sur le pied de guerre qu'au chiffre de 100 mille hommes.

L'organisation de l'armée, qui résulterait de l'application du recrutement général, répondrait aux besoins de la nouvelle stratégie et de la tactique actuelle : En effet : le bataillon de 1,000 hommes, la compagnie de 250 hommes sont reconnus les meilleurs aujourd'hui. Toutes les raisons que

'on donnait jadis en faveur du bataillon à 6 compagnies se tournent maintenant contre cette combinaison. Il en résulterait que le nombre des officiers d'infanterie serait de 104 officiers supérieurs et 1,092 officiers subalternes, tandis qu'il est aujourd'hui de 114 officiers supérieurs et 1,479 officiers subalternes, et l'on encadrerait des forces doubles. Le nombre des officiers de cavalerie serait de 34 officiers supérieurs, 330 officiers subalternes; il est aujourd'hui de 33 officiers supérieurs et 277 officiers subalternes, mais nous aurions 10 régiments au lieu de 7, sans compter 10 escadrons de garde civique au moins, qui se trouveraient encadrés du même coup. Enfin, l'artillerie serait répartie de façon à avoir quatre batteries divisionnaires au lieu de deux, et trois ou quatre batteries de plus à adjoindre aux corps indépendants de cavalerie, sans que l'on soit obligé d'augmenter les cadres de cette arme; car cette modification s'obtiendrait par la transformation de quelques batteries de siége en batterie de campagne, ce qui peut se faire sans inconvénients puisque la garde civique (landwehr) fournirait instantanément le personnel de 15 batteries de siége au moins. (Voir pour l'ap-

plication du service obligatoire et l'organisation des batteries et escadrons de garde civique (landwehr) le projet de loi que j'ai publié et qui est inséré dans *la Belgique militaire* des 5, 12, 19 février 1871[1].)

[1] Je ne croyais pas en écrivant ces lignes, que deux ans après nous en serions encore réduits à faire des vœux pour voir introduire en Belgique le service obligatoire. Qu'on ne s'attende pas à me voir rechercher les causes d'un fait qui nous laisse les derniers détenteurs en Europe du système de recrutement contre lequel les événements et les raisons spéciales ont épuisé leur éloquence. La Belgique est maintenant le refuge de toutes les compagnies d'assurance pour le remplacement militaire! et l'armée subit de ce chef une rude et décourageante épreuve; j'en ai suivi toutes les phases, ayant été des premiers à aider l'idée du service obligatoire à se frayer un chemin et à tâcher de l'introduire dans nos mœurs comme un droit et un devoir civiques. Il n'y a plus pour nous, militaires, qu'à s'en rapporter au temps, et à compter sur les retours imprévus qu'il amènera forcément; mais à l'étranger, ce qui se passe en Belgique peut donner lieu à des observations d'autant plus utiles et profitables que l'on peut en conclure l'influence fâcheuse qu'entraîne avec elle la lutte continuelle et dissolvante de deux partis politiques qui s'emparent comme chez nous, de toutes les questions pour se disputer le pouvoir. Sous ce point de vue nous devons être, chez les autres nations, l'objet d'une étude où l'admiration ne se mêle pas précisément à la curiosité. L'armée qui devrait être l'objet de la sollicitude de tous, dans un petit pays exposé plus que tout autre au gré

des événements, sert elle même de tremplin aux partis. Aux yeux du parti catholique irréconciliable, le service obligatoire est un épouvantail parce que les populations passant intégralement par l'armée y acquerraient une liberté et une élévation d'idées que ce parti redoute. En cela les ultramontains se créent des terreurs exagérées, car ils n'ont jamais eu à se plaindre des sentiments d'ordre, de discipline et de conduite, qu'on puise dans l'armée; leur cause ne s'en relèverait-elle pas d'ailleurs, si les paysans progressaient en valeur intellectuelle? Les libéraux de leur côté, ne souhaitent pas avec enthousiasme ces mêmes sentiments d'ordre et de subordination que l'armée répandrait dans la nation lorsque l'une et l'autre ne feraient plus qu'un seul et même tout; car c'est leur péché mignon, de saper à l'occasion ces idées de subordination et de respect à l'autorité, dont l'armée reste malgré tout dépositaire; pour que le mot *libéral*, comme enseigne de parti, puisse rester, aux yeux de l'armée, parfait synonyme de modération et d'ordre, on a trop bien vu depuis trois ans que, du libéralisme le plus conservateur, jusqu'au plus coloré, il y a des attaches indiscutables, mais qui se font apparentes ou diaphanes au gré des événements; question d'adresse tout simplement. C'est la nation française qui a reçu la triste mission de nous démontrer la continuité de la chaîne qui, partie d'une minorité libérale opposante, s'en est allée de proche en proche jusqu'aux plus cruels débordements révolutionnaires.

D'ailleurs l'état des partis en Belgique peut tout aussi bien servir d'étude dans son genre. Ces partis circonscrivent leurs luttes, qui ont le pouvoir pour enjeu, dans l'arène relativement platonique du parlementarisme. Il en résulte que cet état permanent de lutte passe à l'état de mal invétéré; qui divise la nation en deux camps; chaque parti se forme.

une sorte de foi absolue, hors de laquelle il n'y a, selon lui, qu'erreur et absurdité. De sorte que les deux partis finissent par prendre au sérieux leur hostilité réciproque, et s'imaginent que c'est là le suprême de la grande politique. Ils en arrivent donc à croire vraie, une situation qui est fausse, et à prendre comme étant les véritables intérêts du pays, leurs querelles intéressées; tandis qu'ils négligent et laissent dans l'ombre le patriotisme et la saine économie politique. Par une conséquence logique dans leur illogique situation ils prennent, et avec bonne foi, leurs chefs de parti s'ils sont habiles, pour de vrais grands hommes d'état, tandis qu'ils sont et ne peuvent être que d'adroits avocats politiques.

Chaque parti étant bel et bien irréconciliable, il devient absolu par le fait et a une méfiance extrême de tout progrès, de toute inovation qui pourrait lancer le parti dans l'inconnu; tandis que ce progrès, cette innovation, seraient choses toutes naturelles à réaliser, si la politique ne se mouvait que sur le franc terrain du patriotisme. Dès lors on préfère rester dans le statu-quo sur toutes les questions, et les administrations ont toute chance de décliner en valeur. Voilà pourquoi les gouvernements purement parlementaires et qui se meuvent par la bascule des partis, sont le dissolvant inévitable des institutions qui ont pour moteur la force et le progrès, telles que les administrations et l'armée. Et, comme ces institutions sont elles-mêmes les soutiens obligés de l'ensemble qu'on appelle « le pays », il en résulte que, sous les gouvernements de l'espèce, la « chose publique » tombe dans le dissolvant et l'indifférence; la passion étant exclusivement accaparée par les intérêts de parti. C'est pour cela que l'armée y végète malgré tout ce que ses chefs voudraient faire pour elle. On conçoit alors combien il est difficile de ramener l'attention vers elle, vers son organisation, vers

son recrutement surtout ; car là il y a un point de contact avec la question parti et la question électorale qui ne sont qu'une.

Les partis pourraient-ils se confondre un instant, songer au pays, mettre trêve à leurs luttes, quitter un moment leur terrain de prédilection pour consolider, réorganiser l'armée pendant cet intervalle?

Toute la question est là. S'ils le peuvent, s'ils ne craignent pas, en passant ce court espace de temps sur le sol ferme du patriotisme, de montrer au pays que leurs soucis habituels sont autant d'erreurs, l'armée est sauvée. Sinon, elle restera plongée dans le milieu actuel : nous savons déjà ce qui en coûte au sentiment militaire, et vraiment c'est dommage, car nous n'avons jamais été, et nous ne sommes pas un peuple à reléguer parmi ceux qui sont privés de ce sentiment précieux et viril.

AIDE-MÉMOIRE

A L'USAGE

DES OFFICIERS DE CAVALERIE

EN RECONNAISSANCE

Afin de bien faire apprécier l'utilité et la nature des travaux de reconnaissance dont la cavalerie est chargée, certaines considérations préliminaires sont nécessaires.

Les reconnaissances militaires forment l'une des parties principales du service des officiers d'état-major.

Sans reconnaissances bien faites, et continuellement renouvellées, une armée n'a aucune sûreté dans ses mouvements; elle tâtonne, son chef ne peut conduire les opérations qu'en hési-

tant; les colonnes en marche ou en positions sont frappées d'inertie et sont vulnérables à toutes les surprises, à tous les revers.

Les officiers d'état-major sont de fait, peu nombreux dans une armée, ils doivent non seulement reconnaître eux-mêmes, faire les travaux d'ensemble que ce service comporte, en rendre un compte exact et journalier aux chefs de l'armée, mais encore ils doivent diriger et réunir les reconnaissances de détail dont on charge les officiers de cavalerie qui, plus nombreux, peuvent donner à ce travail toute l'extension qu'il comporte. Et il est rationnel qu'il en soit ainsi puisque la cavalerie couvrante a pour mission de surveiller sans cesse ce qui se passe en avant et sur les flancs des corps qu'elle protége, et ce service est particulièrement propice aux reconnaissances.

C'est ainsi qu'il existe une connexité obligée entre les reconnaissances complètes et plus vastes des états-majors, et celles de la cavalerie. Ces dernières complètent les premières dont elles sont l'aide obligé. C'est encore la raison pour laquelle l'état-major de la cavalerie couvrante doit diriger la nature des reconnaissances de cette cavalerie, et que les officiers de cet état-major opèrent sans

cesse au milieu des patrouilles extrêmes du service de sûreté.

Toutes les notes de reconnaissance des officiers de cavalerie sont rassemblées chaque jour par l'état-major du général qui commande le rideau de sûreté afin d'éclairer celui-ci, et de là, sont transmises à l'état-major de l'armée afin que le général en chef puisse diriger ses colonnes en toute sécurité.

Les reconnaissances des états-majors comprennent en outre des travaux de temps de guerre d'autres travaux de temps de paix qui consistent dans la confection des cartes; leurs perfectionnements incessants à mesure que le pays change dans ses aspects; les renseignements statistiques et militaires sur le pays même et sur les pays étrangers; de manière que lors d'une mobilisation, l'armée n'ait qu'à puiser au dépôt de la guerre toutes les données qui pourront servir à mener une campagne à bonne fin.

La cavalerie n'entre pour rien dans ces études de la paix; son service de reconnaissance est purement de temps de guerre; et, pendant la paix, sa seule préoccupation doit être de se préparer à sa mission de campagne, et d'exercer son coup d'œil sur le terrain.

Les travaux se subdivisent en deux classes bien distinctes :

1° Les reconnaissances qui n'ont point l'ennemi directement pour objectif, et qui se bornent à l'examen de questions locales, topographiques. Je les appellerai désormais *reconnaissances.*

2° Celles qui ont l'ennemi directement pour objectif et dont le but est de définir les forces, les positions et les intentions de l'ennemi. Je les appellerai *découvertes.*

L'officier de cavalerie en service couvrant ne s'attache qu'aux premières, tant qu'il n'arrive pas à proximité des éclaireurs ennemis. Une fois qu'il est en présence, ses observations portent à la fois sur les deux genres de travaux.

Chaque officier est porteur d'une carte (fournie par le dépôt de la guerre) du pays dans lequel il opère. Il la complète sans cesse lui-même comme nivellement, comme planimétrie et comme mouvement de troupes.

De plus chaque officier est muni d'un carnet à souche en forme d'album, dont la feuille a environ 0,30 × 0,15, et contenant de 200 à 300 pages. Les quarante derniers feuillets sont imprimés, savoir : 20 tableaux de logements et 20 tableaux

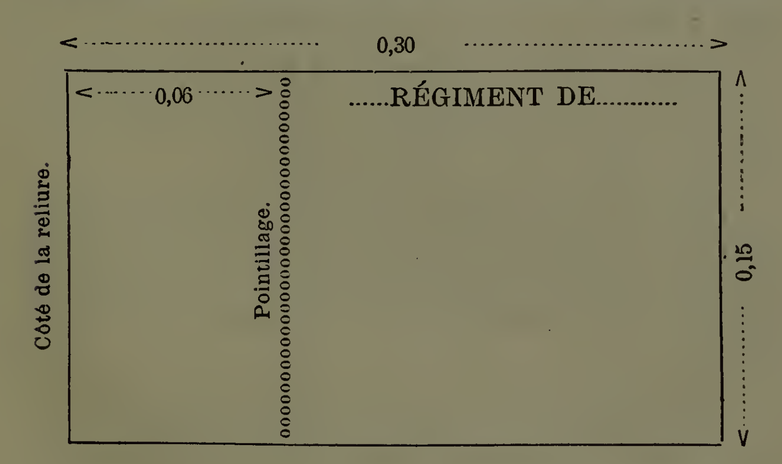
de statistisque (voir plus loin page 125 et 127).

Ces tableaux étant étendus, on les imprime moitié au verso, moitié au recto de chaque feuillet.

La reliure porte deux poches dans lesquelles on place des enveloppes gommées, et une gaîne pour crayon et canif. Chaque feuille est pointée à 0,06 de la reliure, à la manière des timbres postes pour que la feuille puisse être facilement détachée de sa souche.

La première page porte le nom de l'armée, le numéro du corps d'armée, le régiment, le nom et le grade de l'officier.

Les autres feuillets affectent la forme suivante :



Il est préférable que le papier soit vergé au centimètre carré. Si on le juge convenable, on

peut généraliser l'emploi de ce carnet aux sous-officiers.

Ce carnet sert à transmettre les renseignements de reconnaissances, de découvertes, et les rapports que les officiers de cavalerie doivent à leurs chefs pour le service particulier de leur arme.

En reconnaissance ou en découverte, l'officier de cavalerie transcrit sur la feuille les renseignements en forme de légende, et le croquis. Il emploie le recto et le verso de la feuille, et prend une seconde et une troisième feuille s'il y a lieu. Il date, donne l'heure de l'envoi, signe, détache la feuille, la renferme sous enveloppe et la transmet par estafette, au chef le plus proche.

En même temps il écrit sur la souche le lieu et l'heure de l'expédition de la feuille ainsi que l'objet relaté sur la feuille expédiée.

Il n'arrive presque jamais qu'un officier de cavalerie ait besoin pour transcrire son travail de feuilles plus grandes que celles des carnets à souche.

Si l'officier fait une reconnaissance ou découverte par sa propre initiative, il l'envoie à son chef direct lequel la transmet en y ajoutant un complément, s'il le juge utile, au moyen de son

propre carnet. Les colonels et officiers supérieurs concentrent parfois sur leur propre carnet les renseignements peu importants de plusieurs officiers, s'il doivent les transmettre à leur général.

Quand un officier fait une reconnaissance ou une découverte sur l'ordre d'un chef spécial, c'est à celui-ci qu'il transmet son travail, et ce chef est chargé de faire connaître ce travail à ceux à qui il importe d'en connaître le contenu.

Les officiers d'état-major, les colonels, et les généraux en service couvrant ont seuls besoin de se servir de feuilles plus grandes, quand il s'agit de rapports plus circonstanciés et qui centralisent une série de reconnaissances.

I

Reconnaissances. Elles ont pour but de compléter la carte dans toutes les parties qui n'y sont point indiquées, et dont il est utile de connaître le détail.

Pour qu'une reconnaissance soit bien faite, il faut avant tout qu'elle soit bien ordonnée. C'est à dire qu'elle porte sur un point bien déterminé.

L'officier à qui l'on ordonnerait par exemple,

de faire une reconnaissance sur la route de** , reçoit un mauvais ordre; il court risque de faire un travail long, diffus, inutile. Tandis que s'il reçoit l'ordre de reconnaître un bois, une gare de chemin de fer, un gué, etc., son idée est fixée et il enverra des renseignements pratiques.

L'officier qui ne reçoit pas d'ordres spéciaux quand il est de service couvrant, doit procéder par sa propre initiative à des reconnaissances et à des découvertes.

A cet effet, pour les reconnaissances, il consulte sa carte et envoie à ses chefs des renseignements sur tous les points qui lui paraissent peu détaillés sur cette carte et qui sont utiles à l'armée.

Il examine le terrain sur lequel l'armée qui suit doit marcher, combattre, s'approvisionner, et en général il donne les renseignements contenus dans l'énumération qui va suivre, à mesure qu'une des particularités de ce tableau se présente à sa vue.

Quand un fait de grande importance s'offre à ses observations, il le signale et fait connaître qu'il serait urgent qu'un officier d'état-major se rendit sur ce point, et il ajoute pourquoi.

Dans les découvertes il fait de même et adresse des renseignements sur la marche de l'ennemi, sa

position, sa force, le genre de troupes, ses intentions.

Voici quels sont les différents genres de reconnaissances avec l'énoncé des renseignements à fournir.

Il va sans dire que dans chacun des articles suivants, l'officier, inspiré par les particularités locales et par son coup d'œil, peut augmenter le compte-rendu de ses observations ; ceci n'est qu'un sommaire qui touche en tous cas deux généralités, qu'on rencontre le plus communément :

1° *Routes, chemins*. Direction, terme, largeur, nature du sol, longueur des montées et descentes. — Endroits impraticables. — Bordés d'arbres, de haies. Nature des terres qu'on traverse. Intersections de chemins et routes. Hauteurs qui dominent ; leur distance à partir du bord du chemin. L'artillerie peut-elle passer. Réparations à faire. Villes et villages qu'on traverse, ou à quelle distance sont-ils ?

Route ou chemin en remblai, déblai. Hauteur et longueur du remblai ou du déblai.

Joindre un croquis ou une coupe, dans les points importants et qui restent obscurs à la simple inspection de la carte.

2° *Ponts*. Position, utilité, communication, dimensions, matière de construction. Solidité pour la cavalerie et l'artillerie. Moyen de détruire, de réparer. Chemins qui aboutissent. Terrain environnant. Rive dominante. Y a-t-il des arbres à proximité. Dans les villes, villages, etc., détailler les rues et débouchés qui environnent.

Désigner les faits principaux qui peuvent influer sur la possibilité de défendre ou attaquer le pont.

Donner un profil suivant l'axe et une coupe perpendiculaire à l'axe, si c'est utile.

3° *Chemin de fer*. Comme pour une route. Combien de voies. Y a-t-il un télégraphe le long de la voie. La voie est-elle rompue. En bon état. Points où il est facile de le rompre. Pour les gares, dire leur valeur défensive; les faits principaux qui peuvent en faciliter la défense ou l'attaque. Quelle est l'importance, la construction de la gare, et le matériel dont on peut disposer. Facilité d'embarquement et débarquement des chevaux et voitures; personnel disponible de la gare.

4° *Télégraphe*. Où correspond-il; quelle est la station la plus rapprochée. Peut-on l'utiliser pour communiquer avec l'armée qui suit. Comment peut-on le rompre. Est-il en bon état; où sont les appareils.

5° *Bois et forêts.* Y a-t-il un bois ou une forêt à proximité. Position. Étendue. Épaisseur. Arbres de futaie et taillis. Peut-on le tourner. Routes et chemins qui traversent, où vont-ils. Terrain plat ou montueux. Y a-t-il des clairières. Nature de la lisière. Châteaux, villages, ruisseaux, marais, sources dans le bois. Dire quels sont les points accessibles et défensifs de la lisière. Donner un croquis de ces points les plus importants.

6° *Bruyères, marais.* Praticables ou non. Routes et chemins. Nature du sol. Étendue approximative. Moyen de les tourner. Perte de temps que cela occasionne. Points dangereux à signaler pour la sûreté de la marche.

7° *Cols, passages, défilés.* Leur position, praticables pour l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie. Communications. Hauteurs dominantes. Nature du fond. Sol et terrain à l'entrée et à la sortie. Longueur, largeur. Où est le point défensif et celui d'attaque. Donner un croquis s'il y a lieu, avec une coupe du détail principal.

8° *Rivières, ruisseaux, canaux.* Les reconnaissances de rivières sont la besogne des officiers d'état-major ; ils les comprennent dans les études qu'ils font d'un bassin complet. Les officiers de

cavalerie doivent s'attacher à l'examen de certaines particularités sur les points qu'on leur désigne. Nom. Sens du courant. Nature des bords, et du pays qu'elles arrosent. Qualité des eaux. Rapidité du courant. Profondeur. Navigable ou non. Largeur approximative. Iles. Coudes. Nature de la vallée; sa largeur jusqu'aux pieds des coteaux. Rives et crêtes dominantes. Nature des coteaux de la vallée du pied aux crêtes. Ponts. Écluses. Leur usage. Possibilité de les détruire. Villes, villages sur le bord. Quais. Endroits propices à jeter un pont. Y a-t-il des arbres aux environs. Ressources propres à créer un pont provisoire. Y a-t-il des crues; en quelle saison. Cascades. Torrents desséchés; en quelle saison. Moulins. Croquis des coudes, points de passage offensifs ou défensifs.

9° *Gués*. Rives, forme, nature, largeur. Niveau à l'entrée et à la sortie. Coudes, sinuosités. Points de repère sur les bords. Nature des abords à l'entrée et à la sortie. Peut-on masser des troupes aux abords. Profondeur. Nature du fond. Direction et rapidité des courants. Moyen de les rompre. Terrain et situation du pays à l'entrée et à la sortie. Le gué est-il variable ou constant. Croquis des abords.

10° *Villes, villages.* Pour reconnaître convenablement une ville, un village avec ses hameaux, l'officier qui en est chargé prend ses mesures pour remplir les deux tableaux ci-après. Pour une ville, les officiers d'état-major sont toujours chargés de la besogne, surtout pour le tableau statistique, mais ils sont aidés par les officiers de cavalerie.

Le tableau sert pour une série de localités. Quand il s'agit d'une ville on fait un tableau séparé :

Tableau de logements militaires.

NOMS.				Population de la commune.	Nombre d'hommes qu'on peut loger			Nombre de chevaux qu'on peut loger			Il y a-t-il un chateau ou établissem^t propre à loger un état-major ou une ambulance.	Terrain susceptible de recevoir un bivouac de cavalerie.	Terrain susceptible de recevoir un parc d'artillerie et le campement d'une batterie.	OBSERVATIONS. Qualité et proximité de l'eau.
Province.	Arrondissement.	Canton.	Commune.		en cantonnements n° 1.	n° 2.	n° 3.	en cantonnements n° 1.	n° 2.	n° 3.				

N. B. Le cantonnement n° 1. Se pratique à l'intérieur du pays ou en pays ami à la condition d'être loin de l'ennemi (4 à 5 étapes); on y calcule le logement des troupes de manière à ne point surcharger la population. Tous les chevaux doivent être à l'écurie.

Le cantonnement n° 2. S'emploie quand l'armée est plus concentrée que dans le n° 1. On calcule les logements en se basant sur ce que tous les hommes doivent être abrités dans les maisons, granges, hangars. Tous les chevaux de troupe ne doivent pas être abrités; les chevaux d'officiers doivent l'être tous.

Le cantonnement n° 3. On se renseigne sur ce mode de logement en recherchant seulement les lieux convenables à abriter les quartiers-généraux, états-majors, ambulances. Hommes et chevaux sont au bivouac. C'est le cantonnement-bivouac la veille d'une affaire, dans la dernière concentration de l'armée. Une partie des troupes et officiers dans les maisons, l'autre dans les jardins, prairies, etc.

Tableau de statistique militaire.

	Province.	
	Arrondissement.	
	Canton. Subdivision judiciaire et de gendarmerie.	
	Commune et hameau.	
	Château ou établissement propre à établir un des services de l'armée.	
	Population.	
	Y a-t-il une station de chemin de fer? A quelledistance est la plus proche? Id., pour le télégraphe.	
	Est-ce une intersection de lignes? Combien et lesquelles?	
	Peut-on installer un bureau d'étape à la gare pour une ligne d'opération?	
	Route pavée. Intersection. Direction.	
	Couvent ou local propre à une ambulance.	
	Dépôt, magasin de denrées aliment^es, vins, etc	RESSOURCES de la LOCALITÉ.
	Boulanger. Boucher, etc.	
	Forges.	
	Cordonniers. Tailleurs, etc.	
	Selliers.	
	Auberges.	
	Lac, étang, sources, en ville, près de là localité.	
	Cours d'eau navigable ou canaux.	
	Eaux non navigables ou thermales.	
	Prix ordinaire de la main d'œuvre.	
	Moulins.	
	Usine. Nature du commerce.	
	Bestiaux.	RES-SOURCES en
	Chevaux. Attelages à un et à deux. Chariots.	
	Anes. Mules.	
	Etendue approxim. du territoire de la commune. Nature du sol. Bois, roches, prés, terres labourables.	
	Richesse de la localité en prévision de réquisition, amendes, etc.	
	Fortune et noms des industriels, notables, qui y habitent et du châtelain.	
	Climat, salubrité.	
	Qualité de l'eau à boire.	
	OBSERVATIONS.	

En dehors des considérations de logements militaires et statistiques, l'officier de cavalerie donne quelques détails qui peuvent éclairer les chefs de l'armée sur la valeur défensive d'un village ; par exemple, la nature des constructions, l'agglomération ou la dispersion des maisons, les clôtures, l'église, le cimetière, etc., et les facilités qu'on a comme ressources défensives dans les villes ouvertes. Ces renseignements sont du domaine des officiers d'état-major quand il s'agit de grandes villes. Croquis, s'il y a lieu, des points défensifs ou offensifs importants.

10° *Inondations.* Accidentelle, naturelle, à quelle époque de l'année; possibilité de les tendre et de les saigner. Digues, leur largeur, le moyen de les couper, de tourner l'inondation; chemins et perte de temps. Points dangereux. Croquis s'il y a lieu, surtout pour les digues et écluses.

11° *Montagnes, pays montagneux.* Nature du sol; point où la contrée devient montagneuse, nature des roches. Point d'arrêt des terres cultivées. Nature des chemins. Cols, passages connus ou dangereux. Chemins qui raccourcissent les distances. Nature des pentes. Donner la ligne générale des crêtes, les intersections des vallées et

vallons, leur direction, et celle des crêtes secondaires; parties boisées, parties plates, jonction des vallées. Indication sommaire des cours d'eau, ravins, précipices. Portée de la vue, points culminants.

12° *Pays plat, plaines.* Cultures, plantations, pays coupé. Portée de la vue. Grandes et petites ondulations; nature du sol, nature des chemins; points et saisons où la nature des chemins change.

13° *Châteaux isolés.* Voyez les *villages.* Croquis défensif.

14° *Climat.* Qualité de l'air, froid, humide, sec, chaud; périodes de saisons. Causes qui influent sur la santé; usages des habitants à cet égard. Variations de saisons. Direction des vents dominants.

15° *Etangs, prairies marécageuses, fontaines, sources.* Etangs naturels, qualité de l'eau, grandeur, profondeur; plantation des bords; comment les traverser ou les tourner. Bouquets de bois dans les prairies. Ruisseaux, coupures, tourbes, brouillards. Qualités et quantité des eaux des sources. Facilité d'y puiser, d'y abreuver la cavalerie.

16° *Villes fortifiées et forts isolés.* Les officiers de cavalerie doivent les signaler; c'est aux états-

majors et au génie d'en faire la reconnaissance.

17° *Ravins*. Direction, nature du terrain. Importance en longueur et profondeur. Leur cause probable. Nature du fond ; bords et escarpements rocheux ou boisés. Utilité défensive. Obstacles qu'ils apportent aux communications.

18° *Côtes maritimes*. Les officiers de cavalerie qui parcourent ces régions reçoivent à l'égard des renseignements à y recueillir des questions nettement posées par les états-majors.

C'est principalement pour l'embarquement et le débarquement des troupes qu'on fait reconnaître certains ports et certaines plages.

19° *Itinéraire*. Les itinéraires de route sont la besogne des officiers d'état-major. La cavalerie doit seulement en signaler les détails, certaines particularités qui aident à l'établissement général de ces itinéraires. Dans ce cas les officiers de cavalerie peuvent s'en rapporter à ce qui est dit à l'article *routes, ponts*, etc.

20° *Positions militaires*. Quand on reconnaît une position militaire, on le fait dans l'hypothèse défensive ou offensive, selon le genre d'opérations de l'armée. Une position propice, qui est traversée par la cavalerie couvrante, est signalée par elle.

Quand le général en chef se décide pour le choix d'une position, il la fait reconnaître par les états-majors, qui sont aidés, pour les détails, par les officiers de cavalerie, qui reçoivent alors des instructions précises sur les points où doivent porter leurs investigations.

La reconnaissance d'une position militaire comprend :

La carte bien complétée de la position ;

Des croquis de guerre (levés à vue ou au parcours) de tous points importants ;

Mémoire ou légende descriptive ;

Considérations militaires.

Le mémoire et la légende s'étendent sur la description de la position ; sa valeur au point de vue stratégique et tactique.

Description de la position : aspect général ; bassin, montagnes, crêtes et plissements généraux du terrain. Emplacement propre à la première ligne, à la seconde, aux réserves, parcs, ambulances, etc., et au rideau couvrant de cavalerie. Commandement des lignes l'une sur l'autre. Points d'appui.

Détails de la position : Communications en avant, sur la position, entre les lignes, et en ar-

rière. Chemins de fer, routes, télégraphes, et en général les dix-neuf genres de reconnaissances détaillés plus haut, en ce qui concerne les terrains sur lesquels s'étend la position.

Esprit de la population. Langues.

Points convenables à l'établissement d'observatoires.

Ressources relatives aux approvisionnements.

Considérations historiques.

Occupation de la position. Forces nécessaires à l'occupation. Emplacement des troupes de l'armée en cantonnements n° 1, n° 2, et n° 3.

Les considérations militaires, ordres de combat, ordres relatifs à la mise en état de défense de certains points de la position, etc., sont indiqués par les officiers d'état-major.

Tels sont les travaux de reconnaissances à exécuter dans les pays dont on possède une carte routière ou topographique. Quand une armée manœuvre et opère dans des contrées dont on n'a que des cartes géographiques incomplètes, comme en Afrique, aux Indes, aux colonies, les états-majors des colonnes de marche font, à mesure qu'on avance, des itinéraires très complets

du chemin parcouru, et sont aidés par les officiers des corps de cavalerie couvrants et flanquants. Ces itinéraires se font au parcours et à vue, et indiquent la planimétrie et un nivellement général. On étend les investigations aussi loin que possible, à droite et à gauche de la route suivie. Chaque colonne agissant de même, on finit par posséder une carte assez complète du pays.

II

Découvertes. Quand on s'approche de l'ennemi, les reconnaissances ne suffisent plus ; il faut y ajouter les découvertes. Dans les reconnaissances, le point à observer est parfaitement défini ; dans les découvertes, au contraire, on a l'ennemi pour objectif, et tout devient imprévu.

La cavalerie couvrante, lorsqu'elle s'approche de l'ennemi, est plus que jamais sillonnée d'officiers d'état-major ; à la veille d'une action, quand le rideau s'est replié, l'armée n'étant plus protégée que par de simples avant-postes divisionnaires, les reconnaissances doivent avoir cessé car elles ont dû être complétées; les der-

nières découvertes qui précèdent le combat se font alors par les états-majors généraux, ceux des corps ou divisions, avec le concours des officiers de la cavalerie divisionnaire.

Le service des découvertes est l'un des plus périlleux et des plus importants de la guerre. Il exige du coup d'œil, un esprit d'observation développé, beaucoup d'activité, de sangfroid et une résolution à toute épreuve. Les officiers qui font les découvertes sont ceux qui envoient aux quartiers généraux les nouvelles les plus fraîches et les plus importantes, tant en ce qui concerne l'ennemi, que comme reconnaissances simples. Ces travaux incessants, ces renseignements concis qui entretiennent de jour et de nuit l'actualité et la connaissance de la vérité, sont pour les opérations ce que les faits divers sont pour un journal.

On ne peut trop recommander aux officiers de cavalerie, pour les découvertes, plus encore que pour les reconnaissances, de n'envoyer que des notes courtes et positives.

Afin de fixer les idées, je résume ci-après les points principaux qui doivent attirer l'attention des officiers dans les découvertes :

1° Conserver la certitude que la marche des

patrouilles avancées est correcte et se maintient dans la direction indiquée par les officiers d'état-major. Empêcher par la force que le rideau soit percé par la cavalerie ennemie, et avertir les postes de soutien si cette fâcheuse circonstance se présente.

2° Choix des emplacements judicieux pour les avant-postes (ceci pour la cavalerie divisionnaire).

3° Découvrir la position de la cavalerie couvrante de l'ennemi.

4° Découvrir la position des avant-postes de son corps de bataille. Compter les feux de son bivouac.

5° Voir l'état des chemins qui conduisent vers la première ligne ennemie ; savoir s'ils sont occupés et comment. L'aspect du pays et du sol sur la position ennemie. Portée de la vue. Points où la vue est interceptée.

6° Découvrir les dispositions de combat et de marche de l'adversaire.

7° Tâcher d'enlever tout ce que l'ennemi aventure, comme une découverte, un convoi, ses espions. Intimider les francs tireurs par quelques mesures extrêmes. Agir de surprise.

8° La force des corps ennemis et leur composition ; nom du chef. Provoquer une alerte chez l'ennemi.

9° S'occuper en même temps des points qui méritent une reconnaissance, ou les signaler aux états-majors si le temps presse.

10° Signaler les défenses artificielles, naturelles de l'ennemi, et celles qu'on peut se créer ;

11° Chemins qui relient le réseau à l'armée ;

12° Signaler globalement les facilités de logement dans le pays que le rideau traverse en approchant de l'ennemi.

Il arrive souvent qu'une découverte doive prendre un caractère offensif, afin d'obtenir dans l'intérêt de l'armée, un résultat important au point de vue des opérations ultérieures ou des approvisionnements. Dans ce cas on forme un corps indépendant de cavalerie avec quelques pièces à cheval, chargé d'agir par promptitude et surprise. Souvent le but est d'occuper une ville ouverte ou localité importante. Voici comment se conduit cette expédition qui est dirigée par un officier d'état-major, ou un état-major complet suivant l'importance de l'expédition.

On gagne les abords de la localité par une

marche prompte et hardie, on met les pièces en batterie sur un point dominant voisin de la ville. On cerne les issues, et on pénètre résolument. On se rend à l'hôtel de ville, on rassemble la municipalité et l'on procède par intimidation. Contribution en argent imposée endéans un certain nombre d'heures. Réquisition des chevaux, attelages, chariots. Contributions en nature, vivres, etc. On prend des ôtages dès le début. On enlève tout le matériel de guerre, et on brûle ce qu'on n'emporte pas. On agit suivant les circonstances pour le matériel des chemins de fer; s'en emparer si on peut l'évacuer et s'en servir ; détruire le moins possible les travaux d'art des lignes ferrées. Si la voie est à rompre il vaut mieux le faire par l'enlèvement des rails. On occupe la gare et le télégraphe qu'on fait jouer dans la direction de l'ennemi qui est trompé, en provoquant de sa part des réponses favorables à la mission qu'on exécute. On occupe la poste et l'on prend lecture des correspondances. Faire amener sur la place les pompes à incendie; réunir les pompiers.

Si l'occupation de la localité doit se prolonge on voit le moyen de s'assurer quelques dispositions défensives provisoires. On occupe les ca-

sernes ; on établit la statistique et le tableau des logements, et l'on fait préparer les vivres pour l'armée qui suit. On empêche la sortie et l'entrée de tout individu, voitures, etc.

Puis enfin, si c'est possible et que cela en vaille la peine on prend possession des bibliothèques publiques, musées, etc. On agit aussi selon les circonstances pour former des convois de vivres si l'armée en a besoin.

Dans les reconnaissances de temps de guerre, et surtout dans les découvertes, les officiers d'état-major et de cavalerie, travaillant ensemble, sont parfois obligés de combattre, et de provoquer des escarmouches. Il est désirable qu'ils ne s'y laissent pas entraîner par tempérament, car ils doivent apporter le plus grand tact dans tout ce qui peut trahir les travaux auxquels ils se livrent. Mais quand le combat est jugé nécessaire il faut agir sans hésitation.

Messieurs les officiers de cavalerie peuvent se convaincre par ce qui précède, que leurs travaux en reconnaissances n'exigent point une grande besogne de bureau. Le talent d'observer le terrain

de discerner, de juger des choses et des faits ; celui de les résumer avec concision, clarté, et l'activité avec laquelle ils procèdent sans cesse à de nouvelles investigations, y entrent pour la plus grande part.

On peut donc condamner les longs mémoires, les grands dessins, qui la plupart du temps ne sont que le calque d'une carte plus ou moins imparfaite, que l'on exécute en temps de paix à titre d'école. Il serait préférable d'introduire dans les travaux de la paix, l'usage du carnet que j'ai défini plus haut, et d'accoutumer ainsi les officiers à l'à-propos de leurs notes et de leurs croquis de guerre ; de cette manière en écartant toute besogne inutile ou oiseuse, ils seraient, par le fait de l'habitude, tout à fait au courant du fond et de la forme la plus convenable, à donner aux travaux que l'armée attend de leur savoir et de leur dévouement.

On peut conseiller à la cavalerie de se hâter afin d'être parfaitement au courant de sa besogne actuelle car il est évident que, ce n'est là qu'un acheminement vers un rôle plus nouveau et plus étendu. La guerre de 1870-71 a été bien loin d'avoir fait dire leur dernier mot à l'usage mili-

taire des chemins de fer, des télégraphes et des corps indépendants de cavalerie.

Il y a là tout un horizon à peine entrevu et qui se réalisera sans aucun doute dans de prochaines guerres. Aussi, les troupes à cheval, sachant qu'elles sont destinées à jouer un rôle obligé et plus important que jamais dans la stratégie de l'avenir, doivent-elles s'y préparer, en entretenant leur vitalité physique et morale le plus près possible des derniers perfectionnements réalisés.

Bruxelles, le 15 avril 1873.

FIN

NOUVEAUTÉS MILITAIRES DE C. MUQUARDT

HENRY MERZBACH, SUCCr, ÉDITEUR A BRUXELLES

Fr. C.

ADTS, N. (capit.-comm. d'artill., profess. à l'école de tir, etc.). Canons à grande puissance. — Le canon de 35 tonnes de Woolwich. — Calcul de la puissance des canons sur les plaques des cuirasses. — Les canons de Vavasseur. 1 vol. in-16 avec pl. 2 50

BERNAERT (maj.). Conférence à propos de changements nécessités dans la tactique in-8° (1872) . . . . 1 »

— Etre ou n'être pas. Armée, Indépendance, Nationalité, in-16 (1872) . . . . 1 »

BLONDIAU (capit.). Mines militaires. Règles relatives au renversement des escarpes, in-8° avec pl. . . . . 2 »

BRALION, E. N. (major du génie). Études sur les mines militaires. Les fougasses pierriers — bouches à feu creusées en terre. in-16 avec 8 planches (1872) 3 50

— Mines et canons. Théorie des effets de la poudre. La voie de la vérité, comprenant : La découverte du véritable mode d'action des gaz de la poudre dans les mines ; la démonstration d'une erreur capitale commise par tous les théoriciens ; l'exposé d'une théorie entièrement nouvelle et en harmonie avec les phénomènes observés dans le jeu des fourneaux de mine, et le mode d'action des gaz de la poudre dans les bouches à feu. 1 vol. in-8° avec 9 pl. . . . . 6 »

BRIALMONT (colonel). Fortification polygonale, 2 vol. avec atlas in-fol. . . . . 45 »

— La fortification polygonale et les nouvelles fortifications d'Anvers. Réponse aux critiques de MM. Prévost et Cosseron de Villenoisy, in-8° . . . . 1 »

— La Fortification improvisée (2e éd. *revue* et *augm.*). in-16 avec 9 planches (1872) 3 50

— La vérité sur la situation militaire de la Belgique en 1871, in-8° (anonyme) (1871) . . . . 1 »

Fr. C.

— La fortification à fossés secs. 2 vol. gr. in-8°, avec un atlas gr. in-fol.. 6 »

CAMPAGNE DE METZ, par un général prussien, avec carte (2e édition) (1871) 1 50

CHESNEY (colonel). Études sur la campagne de 1815. Waterloo, in-8° avec une carte 7 50

COFFINIÈRES DE NORDECK (gén.). CAPITULATION DE METZ. Réponse à ses détracteurs, in-8° (2e édition). 1 50

DAUDENART (major). La guerre sous marine. Les torpédos, in-16 avec 2 planches (1872) 2 50

DE FORMANOIR (capit. d'ét.-maj.). Les chemins de fer en temps de guerre, avec gravure, in-16 (2e éd.) (1872). 1 50

— Étude sur la tactique de la cavalerie, in-16 avec 21 gravures (1872) 3 50

DE RUYDTS (cap.). Les ponts militaires, in-16 avec pl. 1 50

DUC DE CHARTRES. Champs de bataille du Rhin, in-16 . . . . . 2 50

EMPLOI DE L'ARTILLERIE rayée en campagne, in-16. . . . . . . 1 »

FAY, CH. (lieut.-col. d'ét.-major). Journal d'un officier de l'armée du Rhin, 4e édit., avec carte, in-8° (1872) . . . . 5 »

FISCH (capit., répétiteur d'art militaire et de fortification à l'école militaire de la Belgique). Études sur la tactique. Matières d'examen du programme *B* pour les lieutenants d'infanterie. 1 vol. in-12, avec 10 pl. 3 50

FISCHER, Étude sur l'emploi des corps de cavalerie au service de sûreté des armées, in-16 avec gravure (1872) . . . . 1 »

GIRARD (capit.). Construction et emploi des défenses accessoires, in-16 avec planches 1 50

GRATRY (capit.). Essai sur les ponts mobiles militaires, in-8° avec planches 7 50

GRATRY, AUG. (major). Du pain et des différents modes et systèmes employés pour sa fabrication. 1 vol. gr. in-8°, avec 2 pl. (1872) 3 »

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE DE 1870-1871, SOUS LE ROI GUILLAUME, par un off. d'ét.-maj. prussien, trad. de l'all. par L. de Dieskau, cap. d'ét.-maj., et G. A. Prim, lieut. d'inf. 1re partie. Les événements jusqu'au 8 août 1870, in-8° avec 3 annexes et 4 cartes. (1872) . . . . 6 »

KRAFT (gén.) HOHENLOHE-INGELFINGEN (prince de). Idées sur les siéges. Conférences données le 45 mars 1872, à la Société militaire de Berlin. Traduit de l'allemand par G. A. Prim, lieutenant d'infanterie. In-8°.. . . . . 1 50

Bon LAHURE (cap. d'état-major). La cavalerie et son armement depuis la guerre de 1870. In-16 (1873), 2e éd. contenant un aide mémoire à l'usage des officiers de cavalerie en reconnaissance 2 50